

Ecole d'Anthropologie de Bruxelles

Syllabus du Cours d'Anthropologie criminelle

donné à la Prison de Forest

par le D^r VERVAECK

Directeur du Service d'Anthropologie pénitentiaire

INTRODUCTION

L'Anthropologie criminelle moderne est devenue une science positive; ses méthodes d'investigation sociale et de recherches biologiques reposent sur les mêmes bases que la sociologie et la médecine auxquelles elles empruntent de nombreux éléments; elles peuvent prétendre à la même précision.

Les résultats des recherches systématiques d'anthropologie criminelle dans les prisons éclairèrent d'un jour nouveau le problème complexe de la criminalité et permettent d'entrevoir sa solution rationnelle.

Ses applications judiciaires, pénitentiaires et sociales offrent un réel intérêt pratique.

L'anthropologie criminelle est une science peu connue et méconnue. Elle est peu connue, parce qu'on ne peut l'étudier méthodiquement que dans les prisons; d'ailleurs, elle ne figure pas au programme d'enseignement des universités.

Conséquences de cette erreur au point de vue judiciaire: les magistrats, avocats et médecins ne connaissent que fort imparfaitement la constitution physique et la psychologie des criminels. Cette lacune est comblée en Belgique depuis la création de l'Ecole de Criminologie dont les cours se donnent au Palais de Justice de Bruxelles.

L'enseignement de l'Anthropologie criminelle s'impose encore pour les fonctionnaires du département de la Justice et de l'Administration pénitentiaire, à l'Ecole normale et aux Ecoles de service social.

Au surplus, la connaissance de notions élémentaires d'anthropo-

logie criminelle est nécessaire, non seulement pour apprécier et traiter avec équité et humanité les délinquants, mais aussi, et surtout, pour prévenir la criminalité.

La prophylaxie de toutes les formes de l'anomalie et de la déchéance sociale doit être organisée d'une manière précocè; il ne faut pas attendre que les prédisposés aient commis un crime ou un délit pour prendre des mesures de préservation et d'assistance à leur égard. *Exemple*: la délinquance juvénile.

L'anthropologie criminelle est aussi une science méconnue; elle a souvent été dénaturée ou ridiculisée par ceux qui ne la connaissent point; elle ne s'identifie ni avec le concept lombrosien, ni avec le matérialisme, ni avec le socialisme.

Peu de sciences ont eu une évolution aussi tourmentée que la siennè; ses progrès ont été enrayés pendant trente ans par les controverses d'ordre théorique; de là l'hostilité qu'elle a rencontrée jadis, en France et en Belgique notamment.

Ses adversaires sont devenus rares, mais sont restés très intransigeants. Ses partisans se bornent à demander qu'on l'étudie avec méthode et qu'on expérimente sans parti pris les réformes qu'elle préconise.

Définition de l'Anthropologie criminelle

C'est la science qui se propose pour but l'étude des délinquants ou plus exactement l'étude de l'homme devenu délinquant, en considérant que son individualité est en partie innée et en partie acquise, dans les différents milieux où elle s'est développée.

Les deux grands facteurs de la criminalité sont l'*hérédité* et le *milieu*: le délinquant en est la résultante.

Les recherches d'anthropologie criminelle doivent s'étendre à l'hérédité sous tous ses aspects et à tous les facteurs et conditions du milieu social qui ont pu influencer un sujet ou le déterminer à commettre un acte délictueux. Ces investigations seront complétées par une étude biologique méthodique du délinquant.

L'anthropologie criminelle n'est donc pas seulement un chapitre de psychiatrie ou de sociologie; elle est une science complexe empruntant, comme la médecine et la philosophie, ses méthodes d'examen et de traitement à toutes les sciences positives.

Quèlques données générales sont utiles à connaître au début des cours:

- 1° L'ancienneté du problème criminel ;
- 2° La composition du monde criminel ;
- 3° La criminalité a des origines variables et se présente sous des aspects différents, suivant les individus ; elle est d'ordre psychomoral, social ou morbide.
- 4° Complexité des facteurs qui mènent à la délinquance ou la déterminent.

Les mêmes causes morbides aboutissent, suivant les circonstances et suivant les individus, à la *maladie*, à la *démence*, à la *névropathie*, au *vagabondage*, à la *prostitution* et à la *criminalité*.

CONCLUSION : Puisque, d'une part, les types de criminels sont très différents et que, d'autre part, les causes de leur délinquance peuvent être variables, c'est une erreur de vouloir les traiter tous de la même manière.

De même que le médecin prescrit à chacun de ses malades un traitement et un régime appropriés, tenant compte non seulement des causes et des symptômes de leur affection, mais aussi de leurs tendances constitutionnelles qui viennent en modifier l'évolution, de même les délinquants doivent être traités différemment selon leur personnalité physique, psychologique et sociale.

L'individualisation de la peine ou plus exactement du traitement pénitentiaire, qui ne doit pas nécessairement affecter la forme d'une punition, constitue la principale réforme réclamée par l'anthropologie criminelle. Certaines sentences pénales de l'avenir seront d'ordre thérapeutique ; d'autres auront surtout une portée préventive de défense sociale.

Division du Cours

A. Partie théorique

- 1° Historique et analyse des théories de la criminalité ;
- 2° L'hérédité des délinquants ;
- 3° Le milieu criminogène ;
- 4° Le délinquant.

B. Partie clinique

Les différents types de délinquants.

PREMIERE PARTIE

HISTORIQUE

L'évolution scientifique de l'anthropologie criminelle peut se diviser en quatre périodes :

- I. *Phase empirique* : Aucune doctrine précise ; recherches faites sans méthode.
- II. *Phase lombrosienne* : De 1875 à 1889.
Les idées du maître de Turin s'imposent presque sans discussion.
- III. *Phase de réaction antilombrosienne* : 1889 à 1905.
Période de vive opposition aux théories lombrosiennes ; succès de leurs adversaires au Congrès de Bruxelles (1892) ; prédominance des conceptions sociales de la criminalité, défendues par l'école belge et française.
- IV. *Phase éclectique* : Désintéressement des discussions théoriques ; observation méthodique des délinquants dans tous les pays. Fondation de l'Union internationale de Droit pénal par Prins, Van Hamel et von Litz. La réforme pénitentiaire belge. Les projets de réforme du Code pénal en divers pays, basés sur l'anthropologie criminelle.

I. — PHASE EMPIRIQUE.

Théories anciennes de la criminalité qui contiennent en germe les conceptions les plus modernes de la délinquance.

a) ANTIQUITÉ PAÏENNE : Homère, Sophocle, Xénophon, Diogène.

Hippocrate : Tout vice est le fruit de la folie.

Platon : 1° Le criminel est un malade, il doit être guéri ou éduqué si possible, expulsé du pays ou supprimé s'il est incurable ; 2° le milieu est souvent criminogène ; 3° la réparation du dommage incombe à tous les délinquants, qu'ils soient responsables ou non.

Aristote : L'influence criminogène des passions l'emporte sur celle des facteurs d'ordre économique. Cet auteur étudie dans sa *Rhétique* le caractère et les dispositions morales des délinquants, les circonstances qui peuvent atténuer la gravité du délit, leurs tendances fréquentes à la récidive.

b) ANTIQUITÉ LATINE : Peu intéressante. Prédominance des thèses sociales et économiques, combattues par les écoles épicurienne et

stoïcienne qui font l'éloge de la pauvreté, source de félicité et de force morale.

c) THÉOLOGIENS : Pendant les quinze premiers siècles, les pères de l'Eglise et écrivains ecclésiastiques sont à peu près les seuls à s'occuper des théories de la criminalité. Deux éléments la résument : les *passions humaines* et les *facteurs sociaux*.

Saint Thomas d'Aquin : La misère est la source de nombreux délits.

d) XVI ET XVII^e SIÈCLES : *Bacon, Descartes* : Prédominance encore des causes économiques de la criminalité ; la personnalité des délinquants n'est pas étudiée.

Luther : Différence entre la délinquance *urbaine* et *rurale*.

Calvin : La criminalité est un phénomène social.

Thomas Morus : La misère provoque le vagabondage et le vol ; la vie luxueuse et oisive des riches irrite les pauvres.

Inutilité des peines pour prévenir la récidive. Le traitement des délinquants doit surtout s'envisager comme une mesure de prophylaxie sociale.

Voltaire : Nécessité d'utiliser le travail et les talents des détenus pendant leur séjour en prison. Les récidivistes devront être employés aux travaux dangereux d'utilité publique.

Rousseau, Bentham : La nécessité impérieuse excuse le délit. Il faut combattre la criminalité par les mesures de prévention sociale.

e) PRÉCURSEURS DU LOMBROSISME : 1^o *Physiognomonistes* (XVII^e et XVIII^e siècles) : *Della Porta, De la Chambre, Jésuite Niquezio* ; plus tard, *Darwin, Casper, Mantegazza* : Relations entre les traits du visage, les sentiments et le caractère des hommes ;

2^o *Phrénologistes* : *Lavater, Gall*.

Relations entre la forme du crâne et de la face, l'intelligence et le caractère des individus.

Pour *Gall*, la nature du délit dépend des conditions organiques de l'individu ; ce fut un maître de l'observation (1823).

3^o *Aliénistes et médecins des prisons* :

Pinel étudie l'aliénation mentale chez les délinquants ; il a préparé la voie à la théorie du criminel-né.

Pritchard (1832) énonça la thèse de l'insanité morale.

De Rolandis (1835) publie en Italie les résultats d'une autopsie de criminel.

Ferraresi (1795 à 1855) : Précurseur de Lombroso qui énonce une série de thèses criminologiques remarquables pour son époque : La

gravité du délit ne peut être évaluée qu'en étudiant la nature de son auteur.

Il a existé de tout temps des fauves humains (criminels-nés) qui présentent une réceptivité criminelle devant laquelle l'éducation reste impuissante.

Des liens étroits unissent le vice et le crime à la folie (1834).

Les facteurs sociaux, comme aussi les facteurs physiques, influencent la criminalité.

La mentalité du délinquant peut être saine, mais alors on doit rechercher dans sa constitution physique les causes de son délit.

Le régime des prisons ne doit pas être vindicatif; l'isolement cellulaire diurne est contraire aux lois de la nature; le médecin doit diriger le traitement pénitentiaire et l'individualiser; pour cela, il importe d'examiner chaque condamné, à son entrée en prison, au point de vue physique, mental et moral.

Voisin (1837): Mémoire à l'Académie de Médecine sur l'organisation cérébrale défectueuse de la plupart des délinquants.

Esquirol (1838): Le désordre moral peut être le seul indice de la folie.

Lauvergne (1840): Etudes sur les forçats. Le penchant criminel dépend du développement anormal du cervelet.

Lucas (1847) affirme l'hérédité fréquente du crime.

Ferrus (1850) préconise l'individualisation de la peine.

Casper (1854): Recherches sur la physionomie des assassins.

Winslow (1854) démontre la fréquence de la folie chez les malfaiteurs d'Angleterre.

Samson (1854): Recherches chez les délinquants américains.

Lallemand (1862): Observations psychologiques chez les criminels d'Allemagne.

Morel (1857): Traité classique des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine.

Despine (1868): Anomalies mentales des délinquants; leur hérédité compte souvent des aliénés. Le crime et la folie résultent d'une même cause: la constitution vicieuse du cerveau qui entraîne la déviation du sens moral.

Thompson (1870), médecin de la prison de Perth (Angleterre), étudie les caractères biologiques, notamment le poids, la taille des délinquants; il conclut qu'ils forment une variété morbide de l'espèce humaine (5,432 détenus). Il publie deux livres sur la *Psychologie* et l'*Hérédité des criminels*.

Nicholson (1874) étudie la mentalité des détenus des prisons anglaises.

Virgilio (1874) publie en Italie un grand travail sur « La nature morbide du délit » ; il comprend de nombreuses mensurations anthropologiques chez 266 condamnés, sériés par délits, l'étude de leur hérédité, de leurs tares dégénératives et de leurs maladies physiques et mentales.

Maudsléy (1873) : Dans *Mental responsibility*, il développe la thèse qu'il existe entre la folie et la santé une zone frontière. D'autre part, il signale les analogies entre la criminalité et certains états démentiels. (*Crime et Folie*, Paris, 1888.)

En résumé, les précurseurs immédiats de *Lombroso* s'attachent surtout à étudier la psychologie des criminels.

II. — PHASE LOMBROSIENNE.

Il y a cinquante ans, *Lombroso* crée l'anthropologie criminelle, en systématisant l'étude des délinquants ; au début, ses recherches s'adressent surtout à la conformation extérieure de leur organisme physique ; plus tard, elles déterminent leurs troubles fonctionnels, nerveux et psychiques ; enfin, elles s'étendent à leurs réactions sociales.

De nombreux travaux des adeptes de l'Ecole lombrosienne se publient en Italie, imposant, presque sans discussion, la thèse du criminel-né : « Les anomalies intellectuelles et morales des délinquants sont la conséquence fatale de leurs malformations ou « stigmates de criminalité. »

La thèse lombrosienne initiale procède du matérialisme et du transformisme le plus absolu ; le criminel est une réminiscence de l'homme primitif dont il présente les passions brutales et les tares lourdes ; son développement moral est impossible, il doit aller inévitablement au délit. *Lombroso* s'efforce d'établir l'existence de types morphologiques différents pour chaque catégorie de délinquants.

Deux erreurs fondamentales de la thèse lombrosienne :

- a) Sous-évaluer l'importance du milieu social ;
- b) Nier la perfectibilité de l'homme taré.

Evolution de la conception lombrosienne du criminel. — Il est considéré successivement comme un : 1° sauvage ; 2° être pathologique à tares nombreuses ; 3° fou moral ; 4° névrosé voisin de l'épileptique ; 5° épiléptique.

Objections : intransigeance, recherches incomplètes, conclusions prématurées, systématisation inexacte, succès trop rapide.

III. — PHASE ANTILOMBROSIIENNE

Réaction excessive, mettant en danger l'étude même des délinquants, pour ne s'attacher qu'à celle des éléments criminogènes du milieu social.

Recherches contradictoires en divers pays. Part prépondérante des écoles française et belge ; Congrès de Paris en 1889, où les protestations s'affirment ; Congrès de Bruxelles en 1892, où la thèse sociologique triomphe.

Objections à la thèse lombrosienne.

1° Les anomalies corporelles ne sont pas la preuve que le criminel est un homme primitif ;

2° L'asymétrie crânienne est la règle chez l'homme ;

3° Les tares morphologiques ne sont pas propres aux criminels ; leur origine varie ; quelques-unes sont d'ordre ethnique, d'autres s'acquièrent pendant la vie intra-utérine ou au cours de l'enfance ; il en est même qui marquent un progrès dans l'évolution ;

4° Les tares sont habituellement la preuve des dégénérescences familiales dues à l'alcoolisme, à la syphilis, au rachitisme, etc. ; elles prédisposent à la criminalité, mais en général elles ne la déterminent pas ;

5° Les tares dégénératives existent aussi chez les fous, les névrosés, les malades et les inférieurs de l'esprit sans tendances criminelles ;

6° Ces tares se rencontrent également chez les gens normaux ; on peut vivre honnêtement et même devenir un grand homme, malgré d'évidentes tares dégénératives de la morphologie ;

7° La dégénérescence et les tares psychologiques qu'elle entraîne sont souvent amendables dans une mesure plus ou moins grande, à condition de les dépister très tôt.

Nombreuses théories de la criminalité formulées par les adversaires du lombrosisme :

Néo-lombrosiens (Ferri) : Le criminel est un homme prédisposé au crime, mais qui n'en commettra que sous l'influence des causes du milieu social.

Manouvrier : Le criminel est un produit sociologique.

Tarde : Le criminel est bien plus un type social et professionnel qu'un type anthropologique.

Colajanni: La criminalité résulte d'une sorte d'atavisme moral, provoqué par les facteurs sociaux.

Ecole belge (Héger, Houzé, Dallemagne): La criminalité est un aspect ou une conséquence de la dégénérescence.

Ecole de Lyon (Lacassagne): Les anomalies psychiques et physiques pèsent plus ou moins sur le fonctionnement intellectuel et moral de l'homme, mais il n'y a là qu'une action de prédisposition à la criminalité; les influences sociales ont seules le pouvoir de la développer et de déterminer le crime. « La société qui fait et prépare ses criminels en porte seule la responsabilité. »

Désintéressement progressif des études criminologiques, conséquence de la réaction excessive aux conceptions lombrosiennes.

IV. — PHASE ÉCLECTIQUE

Abandon des discussions théoriques et philosophiques, engendrées par les idées de Lombroso.

Etude des différents types criminels, selon les méthodes d'observation et d'expérimentation des sciences positives modernes. Etude parallèle de tous les anormaux, des malades, des aliénés, des vagabonds, etc.

Analyse complète de la personnalité biologique du délinquant sous tous ses aspects; d'autre part, étude de son hérédité et de son milieu social. Ces trois éléments peuvent intervenir dans l'état de criminalité; suivant les individus, leur participation varie d'importance; ils se combinent habituellement en des modalités très variables dans leurs manifestations.

Création de l'Union Internationale de Droit pénal.

Institution en différents pays de laboratoires criminologiques dans les prisons.

Le traitement anthropologique des condamnés dans le système pénitentiaire belge.

Le projet belge de loi de défense sociale contre les délinquants anormaux, récidivistes et juvéniles.

DEUXIEME PARTIE

L'HEREDITE CRIMINELLE

TROISIEME LEÇON

1. — L'Hérédité en général

Le problème de l'hérédité. — La question est d'ordre médical comme la plupart des problèmes sociaux. Pour bien la comprendre, il est nécessaire d'étudier les lois générales de l'hérédité et les manifestations multiples de la transmission des caractères physiologiques et des maladies. Beaucoup de celles-ci sont héréditaires, directement ou indirectement; le crime et le délit peuvent parfois l'être aussi, réalisant alors la pensée du D^r Rousseau: « Les crimes des vivants sont commis par les morts. »

L'Hérédité est un fait; ce n'est ni une puissance ni une fonction; elle se manifeste comme une force aveugle, mais nous pouvons la diriger.

L'hérédité est le phénomène par lequel l'œuf d'un organisme engendre toute la succession des phénomènes biologiques qui sont accumulés dans le protoplasme de ses ascendants.

Le milieu ne crée rien; il peut ralentir ou accélérer, développer ou restreindre l'épanouissement des caractères héréditaires; il ne peut les modifier définitivement; exemple: la persistance des caractères ethniques des races primitives de l'Amérique.

LOIS PRINCIPALES

1° L'hérédité s'étend à tous les domaines organiques; elle existe pour tous les caractères, qu'ils soient favorables ou non à l'individu;

2° La transmission n'est stricte que pour les attributs essentiels de l'espèce;

3° Elle n'est ni égale ni fatale pour tous les rejetons d'une lignée;

4° Elle se manifeste à la fois par des ressemblances (caractères des parents) et par des dissemblances (caractères ataviques);

5° Elle est généralement directe et immédiate; quelquefois elle est lointaine, sautant une ou plusieurs générations (ancestrale ou atavique). Elle ne se montre parfois que dans les lignées collatérales;

6° Elle est habituellement bilatérale, reproduisant, en tout ou en partie, les attributs des deux parents; seules ont certitude de se transmettre les qualités qui leur sont communes.

L'importance de la transmission des attributs secondaires varie avec les rejetons; exemple: la ressemblance morphologique des enfants avec leurs parents;

7° L'hérédité est à la fois génétique ou générale, et individuelle ou spéciale;

8° *Anomalies de l'hérédité*. — Il existe de nombreuses anomalies dans la transmission héréditaire, notamment au point de vue de la prépondérance exercée par l'un des parents; exemple: croisements ethniques, les métis;

9° *L'hérédité croisée*. — Elle ne peut être érigée en loi générale; elle s'observe dans un nombre important des cas, mais seulement pour certains caractères; parfois on constate une ressemblance morphologique avec l'un des parents et psychologique avec l'autre.

10° *L'hérédité latente*. — La transmission héréditaire est un fait accompli au moment de la procréation, mais elle peut rester indéfiniment latente, se montrer immédiatement ou tardivement, et cela même pour des attributs essentiels.

Les caractères héréditaires sont donc bien plus des possibilités — qui se développent ou non — que des réalités.

11° *Fausse hérédité*. — L'état constitutionnel, voire même l'état de santé des parents, peut altérer passagèrement la transmission héréditaire:

Maladies ou malformations congénitales dues aux affections ou traumatismes du fœtus et de l'embryon.

L'état intellectuel et moral des parents, au moment de la procréation, pourrait influencer celle-ci (D^r Lentz: observations d'enfants issus de viol).

La fausse hérédité consiste dans l'altération morbide et passagère de caractères qui font partie du patrimoine ancestral des parents.

12° *Hérédité des caractères acquis*. — On l'a longtemps acceptée, car elle est nécessaire pour expliquer l'évolution intellectuelle et morale progressive de l'humanité; actuellement, la plupart des biologistes la nient, surtout en Amérique; tout au moins est-il permis de constater qu'il n'est pas démontré que les caractères acquis se transmettent au delà de la deuxième ou troisième génération, si le facteur de modification a cessé d'agir.

On se trouve d'accord pour admettre que, sauf cas exceptionnels,

parfois discutables d'ailleurs, les mutilations accidentelles (circoncision des Juifs), les variations déterminées par les grands facteurs naturels (lumière, température, nutrition), les effets de l'usage ou du non-usage, les acquisitions du dressage et de l'instruction ne se transmettent pas à la descendance.

13° *L'hérédité par influence*. — Elle a été admise par Spencer et Darwin, mais elle reste très douteuse. On la conçoit en général comme le résultat d'une sorte d'imprégnation de la mère par une conception antérieure; elle se base sur la ressemblance de certains enfants du second lit avec le conjoint décédé.

Aucun fait bien observé ne l'établit chez l'homme; ces cas peuvent s'expliquer par l'atavisme (ancêtres inconnus), par les variations spontanées, enfin par la superfétation (rapports successifs avec sujets différents).

Quelques exemples dans la série animale.

1. *Cas de Lord Morton*: Saillies successives d'une jument par un zèbre et un étalon arabe. Les produits des derniers accouplements sont tous de race nettement arabe, mais ils montraient aussi des bandes de coloration typique et la crinière courte et raide du zèbre. (Peintures au Musée de Chirurgie de Londres.)

2. *Cas de Catty-Bark*: Jument pur sang, baie, saillie par « Visconti », étalon gris, puis par un étalon bai (Champignon). Les poulains restèrent gris pendant plusieurs années.

3. *Observation de Darwin*: Chienne turque noire et sans poils, saillie accidentellement par un épagneul brun, puis par un chien de sa race. Cette dernière nichée donna des petits dont la moitié étaient de race turque et les autres ressemblaient à l'épagneul.

Exemples analogues chez les porcs, bœufs, moutons, pigeons.

Laumonier a rapporté un cas curieux de télégonie chez l'homme.

14° *L'hérédité mendélienne*. — Grégor Mendel, moine tchèque (1822-1884). Sa découverte passe inaperçue; travaux analogues de De Vries, Correns et Tschermak (Vienne, 1900).

PRINCIPE. — Si l'on croise deux plantes qui diffèrent d'une manière constante par un ou plusieurs caractères, il se forme des hybrides possédant les caractères communs aux deux plantes, ainsi que le type dominant du caractère dans lequel se marque une divergence; le second type semble disparaître, mais reste latent (caractère récessif); il reviendra dans la descendance dans une proportion fixe et avec une fréquence qui peut être mathématiquement déterminée.

Les lois de Mendel peuvent être résumées en trois formules :

1. L'indépendance des caractères ;
2. Leur disjonction chez les hybrides ;
3. La dominance de certains caractères, d'autres étant récessifs.

LES LOIS MATHÉMATIQUES DE L'HÉRÉDITÉ

Elles ont été trouvées par Galton. — Biométrie de Pearson.

1. *Lois de l'hérédité ancestrale*. — Les parents, grands-parents, aïeux, interviennent dans la constitution du patrimoine héréditaire, suivant des proportions mathématiques décroissantes :

a) Père $1/4$ et mère $1/4$; b) grands-parents : $1/16 \times 4$; c) arrière-grands-parents : $1/64 \times 8$, etc., soit, en *progression arithmétique* : $1/2 + 1/4 + 1/8 + 1/16 \dots$

Cette formule de l'hérédité varie suivant les espèces.

2. *Loi de la régression filiale*, découverte en étudiant les pois de senteur. Elle énonce la tendance constante à revenir au type moyen de l'espèce.

CORRÉLATIONS DE PEARSON

D'après Pearson, la corrélation héréditaire est pour l'homme : de 0,6244 lors de la première génération, de 0,1988 à la seconde, de 0,0630 à la troisième.

Formule de la composition du patrimoine héréditaire chez l'homme

Parents :	$1/4$ Père	$1/4$ Mère		
Gr.-Parents :	$1/16$ G.-P. P.	$1/16$ G. M. P.	$1/16$ G.-P. M.	$1/16$ G.-M. M.
Arrière G.-P. :	$1/64$	$1/64$	$1/64$	$1/64$

Chiens et chevaux : $1/2$: Parents + $1/3$: Grands-parents + $2/9$: Arrière-grands-parents, etc.

15° *Hérédité liée au sexe*. — Ne pas confondre avec l'hérédité limitée au sexe, qui donne les vrais caractères sexuels ; ceux-ci ne peuvent se montrer que dans un seul sexe.

Ici les caractères peuvent apparaître dans les deux sexes, mais ne peuvent être transmis que par l'un d'eux. Exemple : Hémophilie et Daltonisme.

16° *La consanguinité*. — Depuis des siècles, on considérait comme acquis que la consanguinité est un facteur de dégénérescence, créant ou favorisant l'hérédité pathologique ; de là les incompatibilités et les défenses formulées dans certaines législations et par quelques religions.

On attribue aux unions consanguines la stérilité, la surdi-mutité, le suicide, l'épilepsie, l'idiotie, la folie, les malformations, etc.

Statistiques concluant en sens divers. Des recherches méthodiques récentes, notamment les statistiques de Rohleder en Allemagne, où ces unions sont relativement fréquentes, ont établi que, par elle-même, la consanguinité n'exerce aucune influence fâcheuse. Ainsi qu'on peut le concevoir, elle accentue, par leur addition, les tares existant chez deux parents issus d'une même famille à tendances morbides; mais elle développe aussi dans la descendance les qualités physiques ou intellectuelles communes aux deux créateurs.

Un élément a favorisé la croyance en l'influence dangereuse des unions consanguines, leur fréquence dans les familles de dégénérés. C'est ainsi d'ailleurs que s'expliquent les tares pathologiques croissantes que l'on a constatées dans certaines lignées royales d'Espagne et de France.

Il est permis de conclure des éléments certains dont on dispose aujourd'hui que la consanguinité porte l'hérédité au carré, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Toutefois ce n'est pas elle qui est néfaste, mais le terrain constitutionnel morbide sur lequel elle développe souvent ses effets.

CONCLUSION. — Quelles que soient les conditions de son hygiène personnelle, d'éducation et de milieu ambiant, l'individu est nettement *déterminé* dans ses cellules germinatives.

QUATRIÈME LEÇON

L'hérédité physiologique

Elle se manifeste dans tous les domaines organiques.

1° *Conformation corporelle*: Taille, traits du visage, forme du crâne et des membres, expression des yeux, morphologie de la figure (nez des Bourbons, lèvre des Habsbourgs), conformation des oreilles, couleur des cheveux. Disposition de nos organes internes.

La forme invariable des organismes unicellulaires pendant des milliers de générations (Jennings).

Les ressemblances tardives de la physionomie et de l'allure générale.

2° *Fonctions*: Durée de la vie. Genre de mort. Fécondité. Menstruation. Force musculaire. Attitudes. Gestes. Tics. Marche. Son de la voix. Qualités du sang. Appétit. Tempérament.

Mêmes constatations chez les animaux. Curieuse influence du coq sur l'abondance de la ponte (expériences de Maupp).

Recherches de Carrel démontrant l'individualité de fonctionnement de nos viscères. Greffes de tissus et transplantations d'organes.

L'enquête de Candolle sur la transmission des caractères physiques et moraux (64).

3° *Psychologie*. — Hérité de l'instinct chez l'animal; l'hérité se constate dans l'étude de toutes les facultés intellectuelles et morales de l'homme; elle se manifeste dans la finesse de ses acuités sensorielles, dans le caractère, les tendances, les goûts et les passions, le talent musical et littéraire; les aptitudes professionnelles en constituent une preuve décisive.

Le cas des enfants prodiges. L'exemple de Pascal. Le berger Mondeuc. L'atavisme seul peut les expliquer.

L'éducabilité est héréditaire, mais elle peut être réduite ou exaltée par les influences du milieu (D^r Tredgold).

La possibilité des réminiscences d'une vie antérieure, qui s'observerait chez les névropathes.

LA GÉMELLITÉ

Les jumeaux constituent souvent une manifestation éclatante de la puissance des tendances héréditaires; ils en réalisent une expérience humaine démonstrative.

Il faut distinguer, à cet égard, deux espèces de jumeaux: les vrais jumeaux ou univitellins et les faux jumeaux ou bivitellins; ces derniers sont issus de deux œufs différents, fécondés en même temps ou à des époques très rapprochées; ce sont deux individus entièrement distincts issus de deux cellules germinales.

Les jumeaux univitellins proviennent d'un seul œuf, dont la séparation donne deux êtres semblables, formés d'un même protoplasme embryonnaire; ce sont deux individus issus d'une seule cellule germinale.

Fréquence pour mille de la gémellité: Belgique, 10,5; France, 11; Russie, 11,9; Italie, 11,8; Allemagne, 12,9; Hollande, 13,4; Autriche, 12,5; Danemark, 14,2; Suède, 15; Australie et Uruguay, 10,5.

Trigémellité en France: 1 cas sur 1 million de naissances.

En moyenne, on observe, suivant les pays, de 25 à 30 % de jumeaux vrais.

Identité de sexe: tous les jumeaux vrais; 50 % des autres jumeaux.

Hérédité de la gemellité: fréquente; elle se transmet parfois par les hommes. Exemple: Dynastie Capétienne.

Ressemblance: très grande en général, parfois même dans les malformations.

N. B. — La vie intra-utérine a peu d'influence sur la ressemblance, puisque la plupart des faux jumeaux diffèrent à beaucoup de points de vue.

Cas de Galton: Deux jumelles échangeaient leurs danseurs et ne pouvaient être distinguées l'une de l'autre par leur professeur de musique.

Enquête de Galton: 80 cas de ressemblance étroite, dont 35 par le détail et 5 où elle était absolue; dans 40 cas, identité de la taille, chevelure, voix, force musculaire, du poids et des yeux. Grande ressemblance de manières. Différence fréquente de l'écriture.

La ressemblance des jumeaux diminue avec l'âge.

Enquête de Thorndike au moyen de six tests sur 50 couples de jumeaux et 50 couples d'enfants de même âge, sexe et condition sociale. Elle prouve que l'influence du milieu éducatif est négligeable sur les jumeaux; leur ressemblance diminue avec l'âge alors qu'elle devrait s'accroître si l'éducation en était un facteur.

Maladies des jumeaux: Souvent identiques et survenant au même âge; cela se vérifie surtout pour les maladies infantiles, nerveuses et mentales. De même, leurs malformations sont souvent identiques (bec de lièvre, hermaphrodisme, goitre, luxations).

Il existe 41 cas publiés, de folie gémellaire, dont 3 de folie dissemblable: 2 observations typiques de Marandon, de Montyel et de Schultes.

CONCLUSION. — L'étude biologique des jumeaux prouve nettement la grande influence qu'exerce l'hérédité sur le développement organique et sur les caractères physiques et intellectuels de l'homme.

CINQUIÈME LEÇON

L'hérédité pathologique

Généralités. — Les malformations congénitales sont souvent le résultat des maladies héréditaires de l'embryon ou du fœtus; les affections familiales qui ne se manifestent qu'après la naissance en diffèrent seulement par l'époque plus tardive de leur apparition.

Les unes et les autres sont des maladies du germe; leur évolution est toujours la même; elle n'est pas ou presque pas influencée par les causes du milieu, les régimes et les traitements.

Les maladies héréditaires peuvent demeurer latentes dans une génération et reparaître dans la suivante.

En thèse générale, des malformations et des maladies analogues à celles du type familial peuvent résulter également de causes morbides extérieures, mais leur évolution est différente et elles ne se transmettent pas aux enfants.

Les maladies familiales sont nombreuses dans tous les domaines de l'activité vitale.

1. *Malformations*. Ex.: polydactylie, bec-de-lièvre, hermaphrodisme (il ne s'observe généralement que chez les enfants d'un même sexe, mais celui-ci varie suivant les familles). Les malformations héréditaires s'observent aussi chez les animaux.

2. *Maladies constitutionnelles*: Anomalies du développement: nanisme; débilité constitutionnelle; sensibilité aux intoxications et aux infections microbiennes; immunité pour certaines maladies (scarlatine); susceptibilité morbide à certains aliments (œufs) ou médicaments (antipyrine).

Diathèses. Ex.: goutte, gravelle, diabète.

3. *Maladies du sang*: Ex.: Hémophilie; généralement elle n'atteint que les fils mais ne se transmet que par les filles, quoique celles-ci paraissent être indemnes.

4. *Maladies du cœur et des vaisseaux*: Varices; hémorragie cérébrale. Mort subite héréditaire.

5. *Maladies des organes digestifs*: Ulcère de l'estomac. Entérite membraneuse. Ictère familial; cirrhose; cela tient à une fragilité spéciale des cellules hépatiques.

6. *Maladies des organes urinaires*: Albuminurie héréditaire. Incontinence des urines.

7. *Maladies de la peau, des cheveux et des dents*: Eczéma. Urticaire. Œdème paroxystique. Calvitie. Troubles de l'évolution dentaire. Carie précoce.

8. *Tumeurs*: Lipome. Kystes. Le cancer n'est pas fatalement héréditaire. Question encore très controversée; les expériences de Miss Slye sur des milliers de souris prouvent que, dans certaines lignées, le cancer atteint presque tous les individus, tandis que d'autres lignées s'y montrent totalement réfractaires.

Le goitre et les tumeurs adénoïdes sont assez souvent héréditaires.

9. *Maladies du système nerveux*: L'hérédité est spécifique ou générale; dans le premier cas, la même affection est transmise;

nombreux exemples de lésions nerveuses familiales. L'Epilepsie n'est pas nécessairement héréditaire.

Dans le deuxième cas, l'hérédité se manifeste seulement par des prédispositions au nervosisme, c'est-à-dire à contracter une affection névropathique quelconque.

Enquête de Lundborg en Suède.

10. *Maladies des organes des sens*: Nombreuses affections oculaires familiales; Daltonisme, myopie, surdité.

11. *Tuberculose*: L'hérédité de graine est abandonnée; l'hérédité de terrain constitutionnel peut être admise, mais elle est loin d'être constante. Stigmates d'hérédotuberculose. La tuberculose du nouveau-né et des enfants s'explique par l'infection contractée après la naissance, exceptionnellement au cours de la vie intra-utérine.

12. *Syphilis*: Plusieurs formes de syphilis héréditaire dont l'une se limite à l'altération du terrain constitutionnel et entraîne une vraie cachexie. Stigmates d'hérédosyphilis. Lésions typiques de certains organes.

13. *Maladies mentales*: Sont souvent héréditaires; le pourcentage varie, suivant les auteurs, de 30 à 60 % des cas. L'hérédité est fréquemment spécifique et directe (22 %); d'autres fois, elle est latente, souvent atavique ou collatérale.

Hérédité générale de prédisposition aux psychoses et aux névroses. Hérédité de l'obsession et des tarés du caractère: exemple: la prodigalité.

14. *Alcoolisme*: La Dipsomanie vraie existe mais est rare; les tendances à la dipsomanie se montrent, au début de l'adolescence, chez beaucoup de descendants de buveurs, mais elles peuvent être combattues avec succès.

Le développement des toxicomanies médicamenteuses est, dans la plupart des cas, favorisé par un terrain constitutionnel névropathique; elles sont surtout fréquentes dans les familles de buveurs.

15. *Suicide*: Les auteurs relatent plusieurs observations typiques de suicide familial. Dans certains cas, l'impulsion homicide se produit vers le même âge, dans les mêmes circonstances, se réalisant d'une manière identique.

SIXIEME LEÇON

L'hérédité criminelle

1. L'hérédité pathologique des délinquants;
2. La transmission directe de tendances au crime et au délit.

L'hérédité criminelle obéit aux mêmes lois que l'hérédité morbide.

Proportions de délinquants nés (2 à 5 %), de délinquants à hérédité pathologique (environ 60 %), de délinquants occasionnels sans tares importantes (30 à 35 %).

La fatalité des tendances héréditaires à la criminalité est exceptionnelle; la prédisposition peut être combattue efficacement si l'on intervient d'une manière précoce.

Les origines morbides de la délinquance: l'Alcoolisme et les intoxications; les démences et névroses; les maladies constitutionnelles: tuberculose, syphilis; elles créent un état de dégénérescence organique qui prédispose à la criminalité.

LA DÉGÉNÉRESCENCE. — 1. *Formes*. — Il existe plusieurs formes de dégénérescence, mais toutes aboutissent au même résultat: créer une tare physique et mentale.

On ne peut jusqu'à présent préciser le diagnostic différentiel des diverses dégénérescences; toutes ont vraisemblablement certains caractères spécifiques; seule l'hérédosyphilis se reconnaît à quelques stigmates nets. Le rôle des glandes endocrines dans leur production.

2° *Origine*. — La dégénérescence n'est pas toujours d'origine héréditaire.

La Blastophtorie et la Blastotoxie, résultant de l'état biologique des parents au moment de la procréation, produisent des tares similaires.

La dégénérescence peut être due aussi aux maladies du fœtus ou résulter des maladies de la première enfance. Ce sont là des tares dégénératives dont « le sujet hérite de lui-même » (Lasègue);

3° *Localisation*. — Elle se traduit habituellement par des tares extérieures que révèlent l'Anthropométrie et la Morphologie.

On observe aussi des déviations dégénératives du fonctionnement des organes.

Souvent les dégénérés présentent des tares nerveuses, intellectuelles et morales, mais celles-ci peuvent faire défaut.

On ne peut conclure en tout cas de l'existence des stigmates extérieurs de dégénérescence d'un individu à son anomalie mentale.

4° *La fréquence des tares dégénératives chez les délinquants*. — De nombreuses statistiques établissent l'importance respective des différents facteurs de l'hérédité morbide des criminels.

Le rôle de l'alcoolisme est prédominant, celui de l'épilepsie a été exagéré par l'école italienne; celui de la syphilis s'affirme de plus

en plus redoutable, à mesure que se précise l'étude scientifique de l'avarie; celui de la tuberculose est indiscutable.

Association fréquente des diverses dégénérescences; elles mènent indifféremment au crime, au suicide, à la démence ou aux névroses.

La folie morale, manifestation isolée de la criminalité héréditaire, semble être surtout en rapport avec l'état toxique des parents au moment de la procréation.

II. — HÉRÉDITÉ DU CRIME.

Les familles criminelles. — Enquêtes parallèles en Amérique, dans des milieux sociaux élevés et chez les délinquants.

Familles Jukes, Chrétien, Kérangal, Kallikak, Dynastie criminelle des Zéros.

Statistiques.

<i>Famille Jukes</i> : 834 rejetons, dont 709 connus.	
Vagabonds	106
Mendiants et miséreux	206
Immoraux.	181
Criminels.	76
Supposés honnêtes	140
	709

Famille Chrétien (Observation du D^r Despinne).

Jean Chrétien eut 3 fils :

1. Pierre, assassin: 1 fils assassin.
2. Thomas eut 2 fils meurtriers, 1 petit-fils voleur-récidiviste.
3. Jean eut 7 enfants: 4 fils voleurs, 2 filles voleuses, dont l'une a donné le jour à 2 assassins et 4 voleurs; 1 fille a eu un enfant condamné à mort pour assassinat.

Famille Zéro: 310 descendants connus (Enquête du D^r Yoerger, Suisse).

Sont morts en bas âge 74 et jeunes enfants 29.

Parmi les 207 adultes, on en compte :

- 19 p. c. supposés honnêtes;
- 12 p. c. délinquants;
- 41 p. c. vagabonds;
- 28 p. c. immoraux et mendiants.

Parmi eux, on trouve 81 aliénés ou débiles mentaux.

TROISIEME PARTIE

LE MILIEU CRIMINOGENE

SEPTIEME LEÇON

Généralités. — Deux grands facteurs régissent le problème criminel: les influences criminogènes du milieu biologique et social où l'individu s'est développé et l'hérédité qui détermine la constitution organique du délinquant.

Les influences de milieu qui, depuis la procréation, se sont exercées sur les délinquants sont intervenues largement dans leur constitution physique, intellectuelle et morale; elles les prédisposent ou les déterminent dans nombre de cas à commettre leurs actes délictueux ou criminels. Les influences du milieu sont en lutte constante avec les tendances héréditaires du sujet.

Démonstration aisée par des expériences de botanique de l'intervention des deux facteurs: le milieu et l'hérédité.

Les influences criminogènes du milieu.

A) Les conditions des milieux biologiques du développement organique.

I. La procréation.

L'état constitutionnel des parents à l'époque de la conception. L'état biologique des cellules germinales; leurs altérations infectieuses ou toxiques au moment de la procréation. L'importance de la blastotoxie égale celle de l'hérédité morbide.

II. La vie intra-utérine.

III. La lactation.

IV. La première enfance.

V. La jeunesse. L'adolescence.

VI. L'individualité biologique.

B) Les conditions physico-chimiques du milieu.

I. La météorologie criminelle: la température, la tension électrique, la pression barométrique. Les saisons.

II. La géographie criminelle: climat, habitat. Les villes et les campagnes.

III. La race. Le métissage. L'émigration.

IV. Les conditions hygiéniques du milieu. La nutrition.

C) Les conditions sociales.

I. Conditions économiques et sociales générales: classe sociale, misère, luxe, lois sociales, crises économiques.

II. Milieu familial: situation des parents, le veuvage, le divorce, les unions illégitimes.

Conduite, moralité, exemples des parents.

III. Milieu scolaire: instruction, fréquentation scolaire, éducation.

L'instruction, dépourvue de sanction religieuse ou morale, ne constitue pas un frein efficace contre les tendances criminelles et les tentations.

L'éducation sexuelle et eugénique.

IV. Les milieux individuels: professionnel, militaire, social:

a) Élément professionnel: apprentissage, instabilité professionnelle, chômage, salaire, intoxications.

Les conditions physiques et morales du travail;

b) Milieu militaire: conduite à l'armée, désertion, engagement dans la légion étrangère;

c) Entourage social: conduite et exemples des amis du délinquant; entraînement, genre de vie, dépenses, plaisirs.

V. Facteurs psychologico-sociaux:

1. Préoccupations, chagrins, passions, plaisirs.

2. Les livres: le roman sentimental, la littérature immorale, le roman policier;

3. La presse: les journaux illustrés, les comptes rendus de crimes, les annonces délictueuses;

4. Le théâtre, le cinéma, la danse;

5. Les toxicomanies. I. l'alcoolisme.

VI. *Conclusion*: Comme l'hérédité, les facteurs du milieu peuvent suivant les cas jouer un rôle secondaire ou prédominant dans l'étiologie de la délinquance.

HUITIÈME LEÇON

A. Les conditions du milieu biologique

L'intérêt social et médical de l'étude des conditions de la procréation s'est affirmé en ces dernières années, à la faveur d'expériences de laboratoire et d'observations cliniques devenues très précises; leurs résultats ont permis d'expliquer les conclusions importantes qui se dégagent des statistiques, établissant le rôle néfaste, au point de vue de la race, de l'intervention blastotoxique de divers facteurs pathologiques, notamment l'alcoolisme et la syphilis.

A cet égard, l'altération morbide, au moment de la procréation, des cellules germinales, l'ovule et le spermatozoïde, que l'on a appe-

lée blastotoxie, exerce une influence aussi considérable que l'hérédité pathologique.

C'est à tort que l'on a souvent confondu ces deux causes de perturbation de l'évolution embryonnaire et des tares qui en résultent.

Nous le savons. La délinquance est intimement liée dans un grand nombre de cas aux dégénérescences constitutionnelles, à l'infériorité mentale, aux altérations du caractère et du sens moral. Or, il est prouvé aujourd'hui que bon nombre de débilités d'esprit, certaines maladies nerveuses et mentales, des méningites et souvent les convulsions de l'enfance, sont la conséquence de la syphilis blastotoxique ou héréditaire. D'autres, non moins fréquentes, doivent s'expliquer par les blastotoxies et l'hérédité alcoolique.

Il n'est pas étonnant dès lors que l'observation anthropologique dans les prisons ait démontré qu'à côté des hérédoolcooliques fort nombreux, il se trouve beaucoup d'hérédosyphilitiques, tout au moins parmi les délinquants morbides et les récidivistes invétérés.

Il faut donc accorder une importance primordiale à l'étude du milieu biologique où s'est créé l'individu; son intérêt est égal à celui de l'hérédité; elle doit être envisagée à deux points de vue différents:

1. L'état constitutionnel des parents, à l'époque de la procréation, qui détermine les conditions biologiques des cellules germinales.

2. L'état physique et moral des parents au moment même de la procréation.

I. — L'ÉTAT CONSTITUTIONNEL DES PARENTS A L'ÉPOQUE DE LA CONCEPTION

Il faut distinguer à cet égard les conditions favorables et défavorables de l'état constitutionnel héréditaire des deux procréateurs et les altérations morbides qui les ont modifiées ultérieurement.

A) *Le milieu parental d'élaboration des cellules germinales.*

Le terrain biologique parental est constitué par l'accumulation des tendances, des prédispositions et maladies qui se sont manifestées dans la famille au cours des trois ou quatre dernières générations. Toutefois, cette trame constitutionnelle a pu être altérée par les facteurs morbides qui ont influencé les parents au cours de leur existence.

Il faut se souvenir que la cellule germinative, point de départ de l'être futur, est élaborée par des glandes qui sont composées des mêmes matériaux et nourries par le même sang que l'organisme du

procréateur; cette cellule participera donc de ses qualités et de ses faiblesses; elle sera tarée par les mêmes éléments infectieux ou toxiques qui influencent la structure et le fonctionnement organique des parents. Enfin, elle contient en germe tous les caractères physiques, fonctionnels et intellectuels qui vont se développer chez l'être nouveau.

B. Les altérations pathologiques de l'ovulation et de la spermatogénèse.

Les blastotoxies: En dehors de leurs altérations constitutionnelles héréditaires, les cellules germinales peuvent être tarées par diverses causes morbides:

1. *L'âge précoce, trop avancé ou très disproportionné des parents.* — Fréquence des débilités intellectuelles dans leur descendance. La délinquance y serait plus fréquente aussi. Le même fait s'observe chez beaucoup d'enfants naturels dont souvent les parents offrent cette anomalie.

2. *Le mauvais état de santé des procréateurs.* — On doit envisager à cet égard :

a) Les maladies chroniques qui s'accompagnent de rétention des déchets et toxines organiques;

b) Les maladies débilitantes;

c) Les diathèses et maladies par ralentissement nutritif: goutte, rhumatisme, diabète, etc.;

d) La convalescence des maladies infectieuses tel le typhus; parfois, la grippe pourrait être incriminée aussi.

Observations du professeur Pinard. Cas de folie morale personnellement observés dans des familles saines et qui paraissent attribuables à ce facteur.

e) La tuberculose: par les conditions anormales de nutrition et d'infection organique qu'elle entraîne;

f) Le paludisme: observations nettes de son influence désastreuse;

g) Les intoxications professionnelles par le plomb, le mercure, l'arsenic, le tabac, etc.;

h) Les toxiques médicamenteux: morphine, cocaïne, éther, etc.;

i) L'alcoolisme. — Son rôle néfaste est connu depuis des siècles et il a été confirmé par les observations cliniques et les expériences de laboratoire de Stockard, Bourneville, Magnan, Féré, Legrain, Nicloux, Forel, Bertholet et Kostich.

Il s'en dégage plusieurs conclusions essentielles:

1° La présence d'alcool dans les glandes sexuelles en proportion souvent plus forte que dans les autres organes et que dans le sang (Nicloux);

2° Les lésions d'atrophie et de dégénérescence de l'ovaire et du testicule chez les buveurs.

Leurs répercussions sur la fonction glandulaire : aménorrhée, impuissance, stérilité, avortements, mortinatalité, fragilité des enfants survivants;

3° Les lésions toxiques des cellules reproductrices ou blastophtorie de Forel;

4° L'imprégnation toxique, sans altération visible des éléments sexuels, ou blastotoxie de Kostich;

5° Les observations classiques de lourdes tares mentales et nerveuses dans la descendance des buveurs; elles se constatent avec une fréquence spéciale à certaines périodes, correspondant à une consommation plus forte de boissons alcooliques. Statistiques de Bezzola (vendanges). Les enfants du carnaval et du dimanche;

6° La possibilité d'intoxication par de petites doses habituelles d'alcool;

7° La sensibilité toxique et très variable selon les individus.

f) *La syphilis*. — 1. Gravité et fréquence du mal vénérien. Il est souvent ignoré. Efficacité des méthodes modernes de traitement.

2. Ses conséquences sociales et économiques.

3. Bilan médical de la syphilis.

4. Ses répercussions sur la race. Elles peuvent se prolonger jusqu'à la quatrième génération.

5. Fréquence de la syphilis héréditaire.

6. L'hérédosyphilis exclusivement paternelle est très douteuse.

7. Conséquences de l'infection syphilitique des cellules germinatives:

a) Stérilité;

b) Mort de l'embryon ou du fœtus;

c) Mortinatalité. Mort précoce après la naissance;

d) Débilité constitutionnelle des survivants;

e) Fragilité aux maladies de la première enfance: entérite, méningite, convulsions;

f) Affections organiques hérédosspécifiques;

g) Epilepsie, hystérie, débilité d'esprit;

h) Arrêt de développement et malformations. Monstruosités: tares morphologiques partielles.

8. Les statistiques indiquant les ravages de la syphilis anténatale et post-natale.

Les chiffres récents de Couvelaire pour la France: En 1920: 38,641 enfants morts-nés, soit près de 5 p. c. de la natalité française. A Paris, le chiffre des morts-nés atteint 4,024, soit 7.2 p. c.

D'après les auteurs, la proportion d'enfants syphilitiques parmi les mort-nés atteint de 40 à 50 p. c.; certaines statistiques l'évaluent à 70 p. c.

Statistique du professeur Hatta:

Sur 100 grossesses:

Sur 100 femmes syphilitiques: Stérilité	40
Avortements et morts-nés	28
Morts en bas âge	42
Survivants	30
dont 10 sains et 20 malades ou malformés.	

II. — L'ÉTAT DES PARENTS AU MOMENT MÊME DE LA CONCEPTION.

1. Une notion moins connue est celle de l'influence nocive que peuvent exercer sur la conception les altérations passagères de l'état organique des parents à ce moment.

La fatigue physique, l'affaiblissement par dénutrition ou anémie occasionnelle, l'intoxication accidentelle par des toxines microbiennes ou des produits infectieux, provenant d'une perturbation passagère du fonctionnement organique; exemple: le trouble digestif ou un empoisonnement alimentaire, — enfin par des toxiques tels la cocaïne ou l'alcool.

L'influence néfaste de l'ivresse sur la conception a été affirmée depuis l'antiquité, ainsi qu'en font foi les légendes, les aphorismes d'Hippocrate, de Plutarque, Diogène notamment, et les lois restrictives, telles celles de Carthage.

L'observation empirique des cliniciens a confirmé la fréquence des tare^s physiques et mentales parmi les enfants conçus en état d'ivresse.

La folie morale pourrait en être parfois la conséquence, d'après nos observations personnelles.

Les travaux modernes de laboratoire établissent l'existence d'une imprégnation passagère des glandes génitales par l'alcool, occasionnellement ingéré en quantités notables. La blastotoxie de Kostich et Bertholet.

2. La possibilité de l'influence de l'état intellectuel, émotif et moral, des parents au moment de la procréation.

Conclusions. — 1° L'intérêt social de la sélection humaine :

2° L'éducation sexuelle ;

3° La propagande pour combattre l'alcoolisme et le péril vénérien :

4° L'enseignement et l'application de l'eugénique.

NEUVIEME LEÇON

II. — LA VIE INTRA-UTERINE

Le milieu maternel pendant la grossesse.

Les conditions de l'évolution embryonnaire et fœtale

Tous les facteurs susceptibles de troubler la santé maternelle au cours de la grossesse ou d'influencer le produit de la gestation, peuvent entraîner des conséquences fâcheuses pour le développement de l'enfant.

Le moment le plus propice pour les perturbations évolutives se place au début du développement embryologique ; il existe de constantes interractions organiques entre la mère et l'embryon.

Les facteurs de perturbation de l'évolution sont nombreux :

1. *Influences mécaniques.*

Le rôle du traumatisme dans les malformations et monstruosité ; la compression par les adhérences et les brides amniotiques.

2. *Influences physiques.*

Expériences de tératologie chez les animaux. L'action de la lumière ; l'humidité ; la chaleur ; le radium ; l'électricité.

Les recherches de Féré chez le poulet : la position donnée aux œufs, les chocs et les pressions auxquels on les soumet peuvent déterminer des retards, des arrêts ou des déviations du développement.

3. *Influences chimiques.*

L'action de l'oxygène et de l'acide carbonique.

L'inhalation de toxiques volatils : alcool, éther, chloroforme, essences.

Les injections de diverses substances dans l'œuf.

Les infra-anomalies (arrêts et déviation de l'évolution) et les supra-anomalies de Féré (anticipations et supériorités).

L'action de substances chimiques et des toxiques sur la femme enceinte. Le passage des poisons par la voie placentaire est établi par de nombreuses expériences.

4. *Influences pathologiques.*

Les maladies, infections et intoxications maternelles; leurs conséquences pour la viabilité et la santé de l'enfant: l'accouchement prématuré, la morti-natalité, la mortalité précoce résultant de la fragilité constitutionnelle du nouveau-né.

Les tares morphologiques d'origine embryonnaire et foetale.

Le surmenage et les intoxications professionnelles de la femme enceinte; son auto-intoxication; l'alcoolisme.

5. *Influences d'ordre psychique.*

Le rôle tératogène des émotions et impressions matérielles durant la grossesse. Les envies. Importance considérable, à ce point de vue, de l'époque où ces perturbations psychiques se sont produites.

III. — LA LACTATION

La répercussion des maladies et intoxications de la nourrice sur l'enfant.

Les dangers de l'allaitement mercenaire; en dehors des influences d'ordre physique, il faut peut-être envisager l'hypothèse d'une influence sur l'évolution intellectuelle de l'enfant.

L'alcoolisme de la nourrice; les médicaments qu'elle prend. Les convulsions et maladies de l'enfant peuvent s'expliquer par une intoxication de cet ordre.

DIXIEME LEÇON

IV. — LA PREMIERE ENFANCE

La variabilité très grande que l'on observe dans tous les domaines organiques, chez les enfants d'une même famille, notamment dans leur évolution intellectuelle et dans les tendances de leur caractère, témoigne de la différence et de la complexité des facteurs qui les ont influencés.

Ces facteurs sont d'ordre physiologique: la nutrition, l'hygiène, les conditions de l'existence; ou d'ordre pathologique: les maladies, les intoxications, les traumatismes. Il faut aussi tenir compte des influences d'ordre intellectuel et émotif.

Tous ces facteurs peuvent orienter différemment les déterminantes constitutionnelles de l'individu, développer les unes, annihiler ou dévier les autres, extérioriser enfin des caractères latents (réapparitions ataviques).

Les facteurs pathologiques de la première enfance exercent surtout une grande influence à cet égard.

1. Il faut envisager tout d'abord les traumatismes provoqués par les conditions défavorables de l'accouchement.

La durée du travail, la compression, la constriction du cou par le cordon ombilical, le traumatisme direct au moment de l'expulsion de l'enfant par les parois d'un bassin étroit ou par les forceps. Les hémorragies méningées ou corticales du nouveau-né.

Le Dr Stein (New-York) attribue à ce facteur nombre de cas de débilité mentale.

2. Les entérites; les erreurs de régime.

3. Les maladies constitutionnelles à évolution tardive: syphilis, tuberculose, hérédoalcoolisme.

4. Les maladies infectieuses de la première enfance.

5. Les maladies chroniques: le rachitisme.

6. Les infections et maladies de l'encéphale et des méninges.

De nombreux symptômes caractérisent les maladies et les perturbations évolutives de la première enfance.

1. Les retards et déviations de la croissance: ossature, marché, parole, dentition.

2. L'incontinence tardive des urines.

3. Les troubles du sommeil de l'enfant: agitation, rêves, cris, terreurs nocturnes, somnambulisme.

4. Les symptômes nettement pathologiques: accès de fièvre, convulsions, abcès ganglionnaires, otorrhée, tumeurs adénoïdes.

Anémie, maigreur, débilité constitutionnelle.

V. — LA JEUNESSE ET L'ADOLESCENCE

Les mêmes facteurs d'ordre physique, physiologique et pathologique peuvent intervenir pour léser ou troubler la dernière période de l'évolution organique.

D'autres éléments s'y ajoutent et notamment:

1. La puberté et les perturbations fonctionnelles qu'elle entraîne.

2. La répercussion parfois lointaine de certaines maladies infectieuses, parmi lesquelles il convient de signaler surtout la fièvre typhoïde et l'encéphalite léthargique.

Les maladies vénériennes, les intoxications alcoolique et médicamenteuses.

VI. — L'INDIVIDUALITE BIOLOGIQUE

Le conflit biologique entre les tendances constitutionnelles héréditaires de l'enfant et les facteurs du milieu. Au début, il semble se localiser dans le domaine structural et morphologique.

Les variations de la ressemblance des enfants avec leurs parents. Les caractères héréditaires sont extériorisés ou peuvent rester latents, mais ils persistent. Les ressemblances morphologiques tardives.

Les périodes d'hypersensibilité aux impressions du milieu : elles existent déjà au cours de l'évolution embryonnaire : on les retrouve à certaines périodes de la croissance et du développement intellectuel.

Les variations de la tension psychologique et des résistances morales. L'influence à cet égard du surmenage. Les défaillances et les délits des normaux.

L'extériorisation des modifications apportées par les facteurs physiques et psychologiques du milieu peut être tardive.

Comparaison avec la mutation des plantes.

Conclusion. — La personnalité physique, intellectuelle et morale de l'homme est la résultante des interréactions continues et complexes qui ont lieu entre les tendances bonnes ou fâcheuses de l'hérédité et l'influence des innombrables facteurs des milieux successifs où s'est fait son développement.

ONZIEME LEÇON

B. — Les conditions physico-chimiques du milieu

I. — LA MÉTÉROLOGIE CRIMINELLE

1. Il était naturel que l'école criminologique française, convaincue de l'influence prépondérante des facteurs du milieu dans l'étiologie criminelle, se soit attachée à l'étude minutieuse des conditions physico-chimiques, susceptibles d'influencer la fréquence et la spécificité des actes délictueux.

La météorologie criminelle a surtout été étudiée par Lacassagne, Tarde et Corre, à l'aide de statistiques très importantes.

2. Complexité extrême des facteurs criminogènes du milieu social qui en rend l'étude séparée très difficile. Le délit, comme tout acte, est l'aboutissant d'une série parfois longue d'opérations psycho-

morales, influencées — sans que souvent nous en ayons conscience ou que nous en gardions le souvenir — par de nombreux éléments du monde extérieur.

En théorie, tous les éléments physiques et chimiques du milieu externe peuvent agir sur nous et, en dernière analyse, influencer nos décisions et nos actions, de même qu'ils peuvent agir sur le fonctionnement de nos organes.

Exemples: Variations de température, de pression barométrique, de tension électrique.

Leur action ne peut être mise en évidence que par des statistiques générales très importantes; elle sera toujours discutable dans un cas particulier.

3. Influence des saisons sur la fréquence et les formes de la délinquance.

Il faut tenir compte du fait que le terme saisons s'applique ici à l'ensemble des conditions physiques: chaleur, lumière, nutrition, etc., qui les différencient; on ne peut négliger davantage les conditions, variables suivant l'époque de l'année, de nutrition et de travail qui sont propres à chacune d'elles.

La statistique du D^r Perrier établit la répartition saisonnière des délits et crimes contre les personnes et contre la propriété (859 condamnés de la prison de Nîmes).

Les calendriers criminels de l'Angleterre et de la France: ils ne concordent pas strictement avec les saisons officielles. La statistique saisonnière des homicides et des attentats contre les mœurs.

En résumé, les attentats contre la propriété ont leur maximum de fréquence en hiver (15) et leur minimum à la fin de l'été (5). Les crimes contre la vie suivent une marche inverse, augmentant graduellement de la fin de l'hiver jusqu'à la fin de l'automne. Les actes immoraux se multiplient en été et sont relativement rares en hiver.

La répartition mensuelle de la délinquance en Belgique donne des résultats analogues.

La même influence saisonnière s'observe pour le suicide, pour la démence et, d'après Lombroso, pour les crises politiques et les révolutions.

Réserves à formuler au sujet de l'action criminogène des éléments physico-chimiques du milieu.

DOUZIEME LEÇON

II. — LA GÉOGRAPHIE CRIMINELLE

D'intéressantes recherches ont été faites, en France surtout, mettant en évidence la curieuse influence qu'exercent sur la fréquence de la criminalité et surtout sur la répartition des différents délits et crimes, le climat et la race.

Une fois de plus, ce sont là des facteurs généraux dont il est difficile de préciser l'influence réelle, parce qu'elle est la résultante d'un grand nombre d'éléments très complexes, à la fois d'ordre physique, social et moral; leur intervention ne peut être étudiée, au surplus, qu'à l'aide de statistiques très importantes.

Les travaux de Corre, en France, sur la criminalité rétrospective, avaient déjà fourni de suggestifs documents à cet égard.

La démonstration de l'influence criminogène du climat et de la race devient malaisée, aujourd'hui que les facilités de communication et la fréquence des croisements ethniques tendent à supprimer les caractéristiques différentielles: lois, coutumes, genre de vie, degré de culture intellectuelle des peuples et des races et à réduire ainsi considérablement les variations de leur délinquance.

Les causes de ces variations sont multiples; elles dépendent essentiellement de l'ensemble des conditions, très inégales, de vie intellectuelle et physique qui se constatent dans les divers pays et même dans les diverses provinces d'un royaume.

Les différences sont surtout accusées entre la criminalité des villes et celle des campagnes, quoique, en ces dernières années, elles tendent, elles aussi, à s'atténuer. Un fait est acquis: la densité de la population favorise la criminalité (Lombroso).

Ainsi que Quetelet l'avait déjà prouvé par la statistique, la délinquance contre les personnes est en général plus fréquente dans les provinces du Midi que dans les régions du Nord des grands pays; on a constaté le fait en Espagne, en Italie et en Allemagne notamment; il en est de même aux Etats-Unis.

En ce dernier pays, elle était, il y a quarante cinq ans, quinze fois plus nombreuses dans la région méridionale, d'après Holtzendorf; aujourd'hui l'écart est beaucoup moins marqué.

La géographie criminelle de la France, de l'Italie et de la Belgique; statistiques et graphiques.

III. — LA RACE

Le facteur ethnique joue un rôle considérable en anthropologie criminelle.

Suivant les peuples, la délinquance varie en caractère et en fréquence et il serait instructif de mettre en évidence les modalités différentielles des statistiques pénales des divers pays d'Europe. Cette étude est encore à faire.

Les procédés d'exécution des délits et des crimes se modifient suivant les pays; ils dépendent des mœurs et du genre de vie, et en plus grande partie encore, peut-être, du développement intellectuel des peuples et de leurs conceptions morales et sociales. Seules les formes modernes de la délinquance internationale échappent au facteur ethnique. Vif intérêt des études de criminalité rétrospective.

Les recherches de Ferri au sujet de l'influence des races d'Europe sur la fréquence de l'homicide; sa répartition dans les provinces italiennes.

D'après Fosdick, l'auteur d'*American Police Systems*, New-York, avec une population de près de 6 millions d'habitants, a six fois plus d'homicides que Londres, qui en compte au delà de 7 millions; leur chiffre dépasserait aussi le total des assassinats d'Angleterre et du Pays de Galles (1921).

La prédisposition à l'alcoolisme varie beaucoup aussi suivant la race; il en est de même pour certaines maladies, la tuberculose et le cancer par exemple.

L'influence du métissage. — D'après de récentes observations, le métissage serait un facteur de déchéance physique et de dégénérescence. Au point de vue psychologique et moral, ses résultats seraient tout aussi désastreux (Richet, Bérillon).

L'influence de l'émigration. — Aux Etats-Unis, il semble, d'après documents officiels récents, que les immigrants soient moins enclins à commettre de crime que les Américains indigènes. Le fait reste contesté.

La délinquance juive. — Recherches contradictoires. La criminalité totale serait moins fréquente chez les juifs, mais certaines formes de délits leur sont habituelles. Ex.: escroquerie, fraudes, faux, recel, calomnies.

La criminalité des races inférieures. — Peu connue; il résulte de quelques travaux de Castellanos chez les Nègres et les Chinois,

et de Fano chez les Indiens, que leurs tares de dégénérescence sont moins fréquentes et moins accentuées que chez les criminels de race blanche. Le fait s'explique par le retard de leur évolution.

TREIZIEME LEÇON

IV. — LES CONDITIONS HYGIÉNIQUES DU MILIEU

Il faut les envisager au point de vue individuel et au point de vue social.

C'est à elles surtout que s'applique l'aphorisme criminologique de Lacasagne : « Les Sociétés ont les criminels qu'elles méritent. »

1. Les conditions antihygiéniques des habitations urbaines : manque de place, d'air, de soleil : elles entraînent l'affaiblissement constitutionnel et favorisent l'éclosion des maladies et des dégénérescences ; par contre-coup, elles influencent défavorablement le fonctionnement intellectuel et moral.

« Le logis sale, humide, obscur, est un indice de misère sociale, morale et physique ; il est une cause de délinquance. » (Guillot.)

En outre, la promiscuité qui en résulte prédispose à l'immoralité comme elle favorise la contagion tuberculeuse et syphilitique. A Paris, sur 80.000 maisons, 5.000 fournissent le tiers des cas de tuberculose.

L'enquête sociale de Glasgow sur les relations entre la pauvreté et la dégénérescence (82.000 écoliers examinés). Le poids moyen et la taille augmentent avec le nombre de chambres habitées par leur famille.

L'enquête de Demoor et Jonckheere, à Bruxelles, établit le parallélisme existant entre la normalité physique et le développement intellectuel.

2. Les conditions détestables de l'existence moderne : travail, nourriture, sommeil, distractions, vie sexuelle précoce ; le surmenage physique et intellectuel qui en résulte. Elles créent des déséquilibres, des névropathes et des toxicomanes.

La Nutrition

Ce facteur est un élément de prédisposition ou de détermination au délit, suivant les cas. Les recherches de Nicefero sur les conditions biologiques des classes pauvres.

1. L'alimentation insuffisante : l'influence criminogène du besoin.

Les délits qu'explique la faim : fréquents jadis, ils sont rares de nos jours, encore que l'excuse du besoin soit souvent invoquée par les voleurs.

L'argument des statistiques. Les relations entre le prix du pain et la fréquence des délits.

Chiffres de Bongér en Hollande pour la période de 1860 à 1891.

Recherches d'Aschaffenburg en Allemagne (1882 à 1898). La relation existe pour le pourcentage des vols, des récidives, et pour la délinquance juvénile.

Statistiques d'Hector Denis pour la Belgique.

2. Les erreurs de notre alimentation. L'excès de nourriture et surtout l'abus des boissons alcooliques peut être néfaste.

3. Les intoxications alimentaires.

D'anciennes recherches de Lombroso ont établi que l'alimentation par du maïs gâté déterminait des altérations du caractère, à tendances agressives, chez certains animaux.

La délinquance des individus atteints de pellagre, maladie attribuée à l'altération du maïs (Italie) et de béribéri, affection provoquée en Chine et au Japon par l'absence de certaines vitamines dans le riz.

QUATORZIÈME LEÇON

I. — LES CAUSES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

I. LES CLASSES SOCIALES.

La valeur des statistiques de divers pays indiquant que certaines formes de délinquance sont surtout fréquentes dans les couches inférieures de la société.

La délinquance de la bourgeoisie.

II. — L'INFLUENCE DES ŒUVRES D'ASSISTANCE PRIVÉE ET OFFICIELLE.

LES DANGERS DE LA CHARITÉ.

La répercussion néfaste de certaines lois sociales qui aboutissent indirectement à l'élimination des ouvriers âgés et invalides.

Les loisirs que crée la journée de huit heures.

Les institutions de crédit à long terme.

III. — L'INFLUENCE DE LA MISÈRE ET DE LA PARESSE.

Les métiers faciles : le colportage.

Le vagabondage et la mendicité d'habitude ne dépendent pas toujours de la misère.

Les conséquences de l'alcoolisme au point de vue social. L'influence de la dégénérescence.

Les erreurs de la civilisation moderne qui méconnaît les principes de la sélection humaine.

IV. — LE FACTEUR ÉCONOMIQUE.

Le niveau de la criminalité est déterminé par les conditions économiques du milieu social (Ferri).

Les recherches statistiques : elles démontrent surtout la complexité du problème.

Les statistiques de Hector Denis sur les relations entre la criminalité et la crise économique ; l'intérêt de ses graphiques sur la fréquence des mariages, des suicides et des délits, en relation avec le prix du pain et du charbon, pour la période 1850 à 1890.

Constatations analogues de Quetelet : « La Société renferme en elle le germe de tous les délits qui vont se commettre : c'est elle qui les prépare et le coupable n'est que l'instrument qui les exécute ».

L'étude de Ducpétiaux sur « le Paupérisme dans les deux Flandres ».

Les exagérations de la thèse économique de la criminalité ; il ne suffit pas d'être pauvre pour commettre des délits.

La question a été scientifiquement étudiée par Bongier (Criminalité et conditions économiques, 1905).

« Le rôle joué par les conditions économiques dans la criminalité est prépondérant : » Conséquences de cette notion au point de vue de la lutte contre la délinquance.

L'influence de la guerre mondiale sur la criminalité.

Les conditions nouvelles de l'existence ; l'abaissement du niveau moyen du sens moral ; la précocité sexuelle : les préoccupations d'ordre matériel ; la défaillance des caractères.

Le commerce d'après-guerre. Les spéculations de Bourse.

Alors que certaines formes de délinquance impulsive ou sensuelle sont devenues plus nombreuses, le chiffre global de la criminalité tend à diminuer. En certains pays toutefois, il y a une tendance nette à l'augmentation.

Les crimes politiques ; l'anarchie.

QUINZIÈME LEÇON

II. — LES CONDITIONS CRIMINOGENES DE LA FAMILLE

Pour les partisans de la prédominance des causes sociales dans l'étiologie criminelle, les influences du milieu social constituent un

important élément de prédisposition au délit ; elles suffiraient à expliquer les cas de familles criminelles.

Cette thèse est très discutable ; une fois de plus, il faut admettre l'intervention de deux facteurs convergents : les prédispositions héréditaires et les éléments de détermination au délit créés par le milieu familial défavorable. On ne peut le plus souvent séparer leur action.

Exemples : Les cas exceptionnels de perversité précoce et instinctive, survenant dans des familles honnêtes, malgré tous les soins donnés à l'éducation des enfants et alors que celle-ci fut la même pour tous.

D'autre part, les cas où, nonobstant les plus mauvais exemples des parents et les pires promiscuités morales de leur entourage familial, des enfants sont restés bons et honnêtes.

Les facteurs criminogènes d'ordre familial sont de deux ordres :

I. — Les premiers sont d'ordre négatif : ils résultent directement de la désorganisation du foyer familial et ont pour conséquence l'abandon moral des enfants ; ceux-ci sont exposés à toutes les contagions et suggestions de la rue.

Les causes qui provoquent la désorganisation du foyer familial sont nombreuses.

1° Le travail au dehors de la mère. L'éloignement prolongé du père (l'expatriation et le travail à la semaine, par exemple).

L'abandon des jeunes enfants confiés à des mercenaires.

2° Le désaccord des parents. La séparation ; le divorce.

3° Le veuvage. Le remariage. Les faux ménages. Les filles-mères et la protection sociale qu'il convient de leur assurer.

Les inconvénients fréquents de la présence au foyer familial d'enfants de mères différentes. L'exode précoce des enfants du premier lit est souvent signalé comme élément prédisposant à la délinquance juvénile.

4° Les orphelins de père et mère. Les enfants illégitimes. Les conditions malheureuses de leur vie familiale et sociale.

Beaucoup d'orphelins et d'illégitimes se rencontrent parmi les jeunes voleurs. Statistique hollandaise : on compte 18 p. c. d'orphelins parmi les jeunes criminels et plus de la moitié d'entre eux sont des voleurs (53 p. c.) ; leur proportion est considérable parmi les enfants de justice confiés aux juges des enfants ; beaucoup de délinquants juvéniles se livrent au vagabondage, à l'inconduite et à la mendicité.

En France, 60 p. c. des mineurs arrêtés sont des orphelins ou des enfants illégitimes; 38 p. c. sont issus de délinquants ou de prostituées.

Nos recherches sur les causes du vagabondage en Belgique ont confirmé l'importance de prédisposition de la désorganisation du foyer familial.

Parmi les mendiants et vagabonds d'habitude, 53 p. c. sont célibataires, 20 p. c. veufs, 19 p. c. séparés ou divorcés, 20 p. c. n'ont plus aucun proche parent, 70 p. c. ont rompu toute relation avec leur famille.

5° Dans quelle mesure le mariage ou le célibat prédispose-t-il à la délinquance?

Problème complexe. Sa solution varie suivant le sexe. En général, les statistiques démontrent qu'il y a plus d'hommes célibataires et plus de femmes mariées parmi les condamnés, mais cette proportion varie avec la nature du délit et aussi avec l'âge des délinquants.

II. — D'autres éléments criminogènes du milieu familial sont d'ordre positif :

1° L'influence de l'exemple. L'inconduite des parents; leur amoralité, leur ivrognerie, leur paresse, leur délinquance.

Les statistiques d'Albanel, de Morisson, de Joly, de Healy et Ferriani établissent l'importance de ce facteur.

2° L'instigation au délit, parfois sous menace. La participation des enfants au vol dans les magasins.

La provocation à la débauche; l'exploitation de la mendicité infantile.

3° L'âge des parents :

Quand ils sont trop jeunes, ils manquent d'expérience et de jugement pour élever leurs enfants; quand ils sont trop âgés, ils se désintéressent de leur éducation ou deviennent incapables de la diriger.

Rapports intéressants sur cette question présentés au Congrès Eugénique de Londres en 1913.

SEIZIEME LEÇON

III. — L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION

Leur valeur très inégale au point de vue de la prophylaxie criminelle; l'instruction n'est pas par elle-même un élément important

à cet égard ; son action doit être complétée par une bonne éducation morale.

La parole de Victor Hugo n'est pas absolument vraie : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison ». L'opinion des criminalistes varie au sujet de la valeur de l'instruction comme moyen d'éviter la délinquance.

Les statistiques établissent qu'il n'y a aucune concordance entre les courbes du développement de l'instruction et celles de la fréquence des délits et crimes.

Une question préalable se pose : Le sens moral peut-il s'acquérir ? La réponse n'est pas douteuse ; font exception à cette règle les anormaux mentaux, et parmi eux les hérédoalcooliques notamment, dont la capacité de développement moral et de compréhension des devoirs sociaux paraît être limitée.

Toutefois, beaucoup d'anormaux constitutionnels sont partiellement éducatibles. Lombroso l'admettait d'ailleurs. Garofalo estime que la possibilité de culture morale dépend plus de l'hérédité que de l'éducation.

Si l'instruction n'influence guère le taux de la criminalité, elle intervient largement pour déterminer ses modalités. « Elle la transforme et la déplace », constate Lacassagne.

Les statistiques judiciaires internationales prouvent que l'instruction ne préserve pas de la délinquance. (Gorma, Bournet, Laurent, Quetelet, etc.)

Nous avons fait les mêmes constatations chez les vagabonds.

La fréquence du suicide et de la folie augmente avec le degré de culture intellectuelle des malades. (Tarde.)

Les conclusions de Jacquart, dans son étude de la criminalité en Belgique, au sujet de l'influence criminogène de l'instruction. Toutefois, les statistiques pénitentiaires des pays où l'instruction est très répandue prouvent, d'après Bongér, que l'ignorance favorise la criminalité.

Il existe d'ailleurs une délinquance caractéristique des ignorants et des inférieurs mentaux.

Difficultés d'apprécier les résultats de l'enseignement primaire : la durée de la fréquentation scolaire ; sa régularité ; ses fruits ; la signification des changements fréquents d'école ou de pension.

Il y a trois groupes d'illettrés : ceux qui n'ont pas été en classe, ceux qui n'y ont rien appris, ceux qui ont oublié.

La débilité mentale et l'arriération intellectuelle.

Les résultats de l'examen par les tests des acquisitions scolaires. L'enquête du professeur Gravis, en 1920, sur le niveau éducatif des étudiants à la fin des humanités. L'âge mental moyen des condamnés.

Les relations de la délinquance avec la débilité d'esprit. Il ne suffit pas d'être un arriéré éducatif ou un insuffisant mental pour être prédisposé au délit.

L'infériorité du sens moral, les déviations du sentiment, la faiblesse de volonté, offrent un plus grand intérêt à cet égard que la débilité purement intellectuelle.

L'éducation morale et l'éducation religieuse.

Les lacunes et les erreurs de nos méthodes actuelles d'enseignement.

L'école, centre de dépistage des anormaux de l'esprit, peut constituer un puissant moyen de prophylaxie criminelle; son enseignement doit être individualisé et avoir pour but essentiel la préparation à la vie sociale.

Les conclusions du rapport de Claparède sur les méthodes d'éducation au Congrès d'Hygiène mentale de Paris en 1922.

DIX-SEPTIEME LEÇON

IV. — LES MILIEUX INDIVIDUELS

En dehors de la famille et de l'école, il est d'autres influences sociales criminogènes, susceptibles d'intervenir pour favoriser ou déterminer le délit.

1. L'entourage social

L'influence des amis; la force de l'exemple, la suggestion de l'habitude. Le danger de fréquenter des jeunes gens d'une classe plus élevée: dépenses excessives.

Le milieu sportif et ses dangers; le plus grave peut-être est d'amener, chez ceux que les sports passionnent, un désintéressement total pour les questions intellectuelles et morales.

L'influence qu'exercent sur leur entourage les individualités à caractère actif et décidé.

2. Le milieu militaire

Comme l'école, la caserne est un excellent révélateur de l'anorma-

lité mentale et des tares de caractère ; la presque généralité des délinquants d'habitude ont été de mauvais soldats.

Les anormaux supportent très mal la discipline militaire ; les inférieurs mentaux passifs s'y adaptent facilement, mais restent de très médiocres éléments.

Nécessité d'une bonne sélection mentale à l'armée ; les dangers des psychopathes et débiles mentaux en temps de guerre.

La désertion répétée et l'indiscipline habituelle sont toujours attribuables à un état constitutionnel morbide.

L'engagement à la Légion étrangère.

3. Le facteur professionnel

L'instabilité professionnelle est un indice certain d'anormalité mentale ou d'infériorité physique ; elle favorise la délinquance.

L'ignorance professionnelle est parfois due à des causes occasionnelles. Nécessité de l'apprentissage et d'une bonne orientation professionnelle. Les statistiques américaines du professeur Van Hecke (Louvain).

Le travail précoce à l'usine ou à la mine. Le travail féminin.

Le chômage et l'insuffisance de salaire peuvent déterminer le délit.

Les intoxications professionnelles.

La contagion morale que favorise le travail industriel. L'alcoolisation des jeunes ouvriers.

Tous ces éléments peuvent directement ou indirectement créer ou développer la délinquance.

L'ignorance chez les détenues des notions élémentaires du travail du ménage (50 p. c. au moins des récidivistes sont incapables de faire une cuisine convenable ou d'exécuter les petits ouvrages féminins). L'utilité dans une prison des Cours d'Ecole ménagère.

La leçon des statistiques.

La délinquance des servantes et des domestiques. Le livre si documenté de M. l'avocat général de Ryckere : *la Servante criminelle*.

Le danger des métiers non qualifiés pour les adolescents ; les métiers faciles et lucratifs devraient être réservés aux veuves, aux infirmes et vieillards.

La délinquance fréquente chez les anciens grooms, chasseurs de restaurant et porteurs de télégrammes. Le danger pour les adolescents de coudoyer dans les magasins, cafés et bars, les viveurs et les demi-mondaines ; à leur exemple, ils s'habituent à l'immoralité, à

la paresse et à l'alcoolisme et ils s'initient aux toxicomanies, se passionnent pour le jeu et les courses.

DIX-HUITIÈME LEÇON

V. — LES FACTEURS PSYCHO-SOCIAUX DE LA DELINQUANCE

Certains cas de délinquance occasionnelle trouvent leur origine dans les besoins organiques et les tendances psychologiques, qui n'ont pas de caractère impérieux comme la faim, et qui ont été créés en général par les conditions de l'existence moderne.

Ces besoins artificiels ne sont pas indispensables à la vie, mais exercent une grande influence sur certains individus; de nombreux délits trouvent leur cause dans les déviations du besoin de se vêtir, de se nourrir, de se distraire.

1° *La gêne* est le facteur occasionnel de nombreuses escroqueries, faux, vols, abus de confiance; il est rare qu'elle soit causée par les dépenses normales de l'existence; la toilette, le jeu, les spéculations, les plaisirs la créent artificiellement.

Les délits financiers, la cupidité.

Les anomalies du sentiment de propriété: la destruction d'objets mobiliers, l'incendie volontaire.

2° *Les passions*. L'amour, la jalousie, la vengeance, la colère; le sentiment de l'honneur mal compris.

Les dangers de l'indulgence du jury pour les auteurs de crimes passionnels.

Les erreurs actuelles de l'éducation sentimentale et sociale: on revendique des droits et des libertés pour soi, mais on ne les admet pas pour autrui.

L'abaissement général de la moralité; le droit individuel de faire justice. Les crimes par pitié.

3° *La vie mondaine*. Ses exigences et ses dépenses, source fréquente de délits. La contagion de l'exemple.

Le jeu, les courses, les sports; le luxe; la fréquentation de cafés, dancings, pâtisseries et bars; les bijoux.

4° *La littérature* est une cause fréquente de suggestion criminelle. Les romans sentimentaux et passionnels, les publications immorales et lubriques; les romans d'aventures; les livres se rapportant à la criminalité et aux toxiques; les romans policiers.

Le journal, les comptes rendus d'assises; le reportage criminel.

L'illustration dangereuse : reproduction de crimes ou de portraits d'assassins.

5° *Le théâtre* ; son action est devenue aujourd'hui très secondaire.

Le cinéma ; ses dangers surtout pour les enfants, les adolescents et les névropathes. La force de suggestion de l'image animée ; la vie artificielle qu'il montre souvent, l'excitation sensuelle et le trouble sentimental qu'il développe.

Certains délits sont l'exacte reproduction de scènes, vues au cinéma. Le cinéma est devenu un facteur criminogène important.

6° L'alcoolisme, les toxicomanies.

DIX-NEUVIÈME LEÇON

Le facteur toxique dans la délinquance

Importance croissante de cet élément criminogène.

Jadis il se limitait à l'alcoolisme. Depuis une dizaine d'années, d'autres toxicomanies sont venues s'y ajouter.

LES TOXICOMANIES AUTRES QUE L'ALCOOLISME.

Nous n'envisagerons que celles qui interviennent dans la criminalité : la cocaïnomanie, l'éthéromanie, la morphinomanie.

Il en est d'autres dangereuses par leurs conséquences médicales et sociales : l'opiomanie et ses dérivés.

L'abus des hypnotiques ; véronal, chloral sulfonal, etc.

Les calmants : les bromures et leurs succédanés.

Les excitants et toniques : vins et élixirs à base de kola et de coca.

Les toxicomanies bizarres : le pétrole, le naphte, l'eau de Cologne, l'eau de Mélisse.

Les explosifs dérivés de la nitro-glycérine (cordite, lyddite), le haschisch, le kawa-kawa, etc.

SES CAUSES SOCIALES ET INDIVIDUELLES.

a) *Sociales* :

L'intensité de la vie moderne, peu hygiénique, fatigante, affolante pour le corps et l'esprit ; la guerre et ses conséquences ; la propagande toxique des anciens blessés et opérés, revenus dans leur famille ; les écrivains dangereux.

b) *Individuelles* :

1° L'intellectualité ; la curiosité ;

2° La mode et le snobisme ; la suggestion et l'imitation.

3° Le vice ; rôle de la prostitution officielle et clandestine.

4° Le surmenage.

5° La peine et les ennuis.

6° La souffrance physique ; origine médicale de certaines toxicomanies ; les erreurs thérapeutiques ; le sentimentalisme des infirmières ; la peur de souffrir ; l'éducation moderne et ses lacunes.

LE BESOIN TOXIQUE.

De tous les temps, sous toutes les latitudes, l'humanité a toujours cherché et trouvera toujours des moyens de s'évader des réalités sévères ou banales, par la voie des rêves morbides. (P. Marie).

L'arsenal des poisons destructeurs de l'équilibre mental s'enrichit chaque jour avec les progrès de la chimie industrielle.

Le besoin de rêverie ou d'excitation — car le toxique apporte l'un ou l'autre selon la personnalité intellectuelle du sujet — n'appartient pas en propre aux nations civilisées.

Nous le savons ; suivant les races, l'attrait pour les toxiques s'inspire d'idéals différents ; l'Oriental en attend la paresse, la rêverie ; l'Indou et le jaune, la dissolution de la personnalité ; le blanc recherche la cérébralité, la puissance, la sensualité, la vie intense et c'est la cocaïne surtout qui lui en donnera l'illusion passagère, mais à quel prix.

LE RÔLE DE LA PRÉDISPOSITION DANS LES TOXICOMANIES.

Tous les auteurs signalent le rôle important de la névropathie constitutionnelle dans le développement et la gravité des toxicomanies ; on peut distinguer à cet égard deux groupes bien différents :

Les prédisposés. — Il est formé des déprimés, des instables, des impressionnables et des obsédés.

Ils sont hypersensibles à la contagion toxique, incapables de se relever de leur déchéance et de se corriger de leur funeste habitude ; ils sont donc voués presque inévitablement à la rechute.

Cette prédisposition résulte du fait qu'intellectuellement, ils sont très impressionnables aux sensations toxiques, et physiquement très susceptibles aux lésions organiques qui en sont la rançon fatale.

Les réfractaires. — Ce sont pour la plupart des sujets bien équilibrés, sans tares de prédisposition et pour qui, il faut le reconnaître, la vertu est facile ; ils résistent sans peine à la suggestion et à la ten-

tation ; ils n'éprouvent guère de sensations toxiques ; ils se maintiennent à de faibles doses ; exemple : malades atteints de cancer ou de tabès restant aux doses nécessaires pour ne pas souffrir. Enfin, ils guérissent assez facilement et montrent peu de tendances à la récédive.

En somme, les toxicomanes vrais sont presque tous des dégénérés supérieurs, les uns déprimés, les autres surmenés, incapables de supporter l'effort ou la souffrance.

Signalons à cet égard le rôle important de l'hérédité alcoolique qui prédispose à toutes les toxicomanies, ainsi que l'a fait remarquer le professeur Lacassagne.

A. — *Conséquences individuelles de l'habitude des narcotiques.*

1. Leur usage détermine des troubles fonctionnels de divers organes, puis leurs lésions plus ou moins profondes, enfin il entraîne fatalement une détérioration grave et parfois définitive de l'organisme tout entier.

2. Les toxiques provoquent des altérations importantes du fonctionnement nerveux et sensoriel ; ils ruinent la nutrition ; ils empêchent tout repos ou sommeil normal ; ils diminuent aussi la capacité de travail ; celui-ci devient pénible, ennuyeux et parfois impossible.

3. Enfin les toxiques troublent profondément l'équilibre intellectuel ; ils anéantissent progressivement la volonté et l'affectivité ; ils pervertissent le sens moral.

B. — *Conséquences sociales et morales des toxicomanies.*

Elles se déduisent naturellement de la déchéance physique et mentale de ceux qui en sont les adeptes.

Le rendement de travail, d'utilisation économique des toxicomanes est très inférieur ; bientôt, ils deviennent une charge et un danger pour la société.

Les toxicomanies mènent à toutes les formes de l'anomalie sociale et de la dégénérescence.

Elles créent des infirmes et des débiles de corps et d'esprit, elles provoquent la névropathie et la démence, elles prédisposent à la maladie et notamment à la tuberculose, elles déterminent directement ou indirectement, par l'affaiblissement du caractère et du sens moral, la délinquance ou le crime, la prostitution et le vagabondage.

Dans certains cas, elles portent à l'inversion sinon à la perversion sexuelle. Elles aboutissent souvent au suicide et toujours à une mort précoce.

LES DÉSASTRES PSYCHOLOGIQUES DES TOXICOMANIES.

Si toutes les facultés intellectuelles subissent les ravages toxiques, ceux-ci se localisent de prédilection, semble-t-il, aux plus délicates, telle l'affectivité et le sens moral et aux plus importantes au point de vue social : la volonté et le caractère.

1. *La volonté s'émousse* très tôt pour sombrer dans l'aboulie, la veulerie, l'indifférence, sinon le dégoût de la vie.

Toute énergie disparaît ; un effort, une décision à prendre, une contrariété à supporter, le mouvement lui-même, tout devient pénible au toxicomane, et plutôt que d'agir ou de réagir, il se réfugie dans l'oubli que lui apporte le poison qui le tue.

Même dans ses pensées apparaissent, comme dans ses actes, le laisser-aller, la lassitude, l'obnubilation.

Le toxicomane n'a d'énergie, de force ou de ténacité que pour se procurer son viatique ; à l'appel impérieux de ce besoin, il retrouve passagèrement lucidité et activité, mais dès qu'il le possède, il retombe plus lourdement dans l'impuissance.

2. *L'affectivité.*

L'affectivité familiale du toxicomane décline rapidement ; il se désintéresse de sa femme et de ses enfants, il néglige ses affaires, il compromet son avenir ; bientôt, toute sensibilité affective s'abolit en lui pour faire place à une seule pensée, une passion : sa toxicomanie.

« Il ne connaît plus ni parents, ni amis ; il n'a plus qu'un dieu. » (Chambard.)

3. *Le sens moral.*

Le symptôme le plus caractéristique de la dégradation mentale toxique est l'anesthésie, suivie bientôt de la perversion du sens moral.

L'exercice de sa profession n'est plus qu'une corvée pour le toxicomane ; il exécute sa besogne à la hâte, sans soin, ni conscience ; il n'a plus le sentiment de ses responsabilités et de ses devoirs. L'amour-propre, le respect humain, la notion de dignité morale et sociale, disparaissent en lui ; il devient paresseux, maussade, exigeant, d'un égoïsme féroce.

Se dégradent progressivement toutes les notions éthiques et mo-

rales : la délicatesse, l'honneur, la pudeur, l'honnêteté, le souci des convenances, voire la propreté physique et la tenue.

L'avalissement du caractère prépare le toxicomane à toutes les incorrections, les turpitudes, les déloyautés, les hontes ; il va sans hésiter à la délinquance la plus vulgaire et ne recule pas même devant le crime.

Les toxicomanes dissimulent longtemps et avec adresse leur passion fatale ; la femme surtout se distingue par ses roueries, ses dénégations ; plus tard, par ses promesses fallacieuses. Le sentimentalisme dramatique des toxicomanes met tout en œuvre pour faire croire à leur désir de renoncer à la funeste habitude et pour apitoyer le médecin ou son entourage.

L'habileté et la duplicité des toxicomanes se manifeste encore dans leur ingéniosité à cacher leur provision de toxique, et cela dans les endroits et les objets les plus inattendus.

Déjà avant la guerre, il se fabriquait des boîtes à double fond, des peignes creux, des bonbonnières, des porte-cigares, etc., permettant de dissimuler les toxiques ; il en existait à cachet artistique.

DÉLITS.

L'altération du caractère se trahit encore par la duplicité et le mensonge, l'incorrection, la dissimulation, la lâcheté et la paresse.

Cette criminalité intime se complique bientôt d'actes malhonnêtes, et dégradants : petits larcins, abus de confiance, faux, utilisation de l'argent du ménage ; le toxicomane déploie mille ruses pour arriver à acheter le toxique.

Puis la délinquance s'affirme ouvertement par de vrais vols, des escroqueries, des actes de violence, du chantage. Privé de toxiques et sans ressources, le toxicomane vend son linge, ses vêtements, ses bijoux, tous les objets de quelque valeur ; il les offre le plus souvent à vil prix à des trafiquants clandestins ou à leurs complices.

Il n'hésite pas à faire de faux bons de commande ou de fausses prescriptions médicales.

La délinquance du toxicomane a ce caractère spécial d'avoir pour seul objet de se procurer les ressources nécessaires à l'achat de toxiques ; directement les toxicomanies ne mènent pas au délit.

LA PROPAGANDE CONTRE LES TOXICOMANIES.

1. *L'éducation du monde médical.*

Dans les Universités et les Ecoles spéciales faire connaître les origines et les dangers des habitudes toxiques, mais surtout la responsabilité du médecin et de ses auxiliaires qui sont souvent coupables d'imprévoyance.

2. *L'éducation de l'adolescence.*

Dans les athénées et collèges, à la fin des études. Dans les écoles normales, en insistant sur les aspects psychologique et éducatif du problème toxique.

3. *L'éducation du public.*

La propagande doit être sobre et scientifique; elle doit montrer aux jeunes gens surtout que le péril toxique menace plus particulièrement le caractère précaire des jouissances et illusions qu'ils poursuivent et le prix dont ils devront les payer.

Elle visera aussi les malades, les inactifs, les intellectuels, les artistes, en leur démontrant à quel esclavage déshonorant leur curiosité les mènera.

Cette propagande aura peu de chance de préserver les névropathes ou de les corriger. Elle peut être dangereuse dans certains milieux pour lesquels elle constituerait une initiation.

Elle s'efforcera surtout de mettre en garde contre les toxicomanies occasionnelles, souvent d'origine thérapeutique.

La répression du trafic toxique doit être très sévère.

Le traitement des toxicomanes doit être très long et exige habituellement leur internement dans une colonie de travail au grand air. Le rôle des dispensaires d'Hygiène mentale.

VINGTIÈME LEÇON

L'alcoolisme

1° L'IMPORTANCE CRIMINOGENÈ DE L'HÉRÉDITÉ ALCOOLIQUE.

Ses lésions et ses tares; elles se confondent souvent avec celles de l'alcoolisme conceptionnel.

La blastophtorie alcoolique sous ses deux aspects: a) l'altération des grandes sexuelles; b) les lésions visibles de l'ovule et du spermatozoïde.

Il faut y ajouter la blastotoxie ou imprégnation alcoolique parfois passagère du protoplasme des cellules sans lésions appréciables.

Les répercussions médicales et mentales de l'hérédalcoolisme.

Faiblesse et anormalité constitutionnelle. Les convulsions, les né-

vroses, l'épilepsie, les débilités mentales, les psychoses, les tares du caractère.

2° L'IMPORTANCE CRIMINOGENE DE L'ALCOOLISME ACQUIS.

Les lésions organiques nerveuses et mentales du buveur.
La déchéance de son caractère et de sa valeur sociale.

Les statistiques belge et internationale.

Toute une littérature criminologique internationale démontre le parallélisme inquiétant qui se maintient étroitement entre la consommation de l'alcool et les progrès de la criminalité; Lombroso avait signalé déjà la fréquence des crimes toxiques les dimanches et les jours de fête (58 p. c.).

Des constatations analogues avaient été faites depuis longtemps dans les relevés statistiques relatifs au suicide, à la démence, à l'épilepsie, au vagabondage. Nos recherches personnelles sur les vagabonds belges ont prouvé que 73 p. c. étaient des buveurs et parmi eux 33 p. c. des alcoolisés de longue date.

Une statistique très importante du D^r Peeters, ancien directeur de la colonie psychiatrique de Gheel, avait fourni, il y a longtemps déjà, les proportions suivantes de buveurs parmi les condamnés ou prévenus de :

Meurtre	46 p. c.
Homicide	63 p. c.
Actes immoraux.	60 p. c.
Violences.	74 p. c.

Les statistiques belges de 1900 à 1912 donnent le chiffre de 48 p. c. de buveurs d'habitude parmi les condamnés pour rébellion, coups ou violences.

En outre, 12 p. c. des délinquants primaires et 44 p. c. des récidivistes se trouvaient en état d'ivresse au moment de leur délit.

En 1913, sur 41.354 condamnés hommes, 12,160 avaient été condamnés antérieurement pour ivresse publique ou ont commis leur infraction en état d'ivresse, soit 29 p. c. du chiffre total des condamnés.

Les 12,160 condamnés buveurs se répartissaient comme suit : 5,080 ont commis leur infraction sous l'influence de la boisson, soit

42 p. c. ; parmi eux, 4,424 avaient déjà été condamnés pour ivresse, soit 37 p. c. D'autre part, 7,080 condamnés avaient encouru déjà au moins une condamnation pour ivresse publique, soit 58 p. c.

Les mêmes constatations sur l'action criminogène de l'alcool ont été faites en divers pays.

En France, des chiffres assez récents ont établi que 24 p. c. des meurtriers et 41 p. c. des parricides étaient des alcoolisés ; ils étaient ivres au moment de leur crime dans 15 et 31 p. c. des cas.

A Paris, 47.5 p. c. des sujets poursuivis pour rébellion se trouvaient sous l'influence de l'ébriété et cette proportion s'élève encore chez les auteurs d'actes de violence. Le D^r Charpentier, de Paris, résumant les statistiques médico-légales de ses confrères, a établi que 42 p. c. des crimes commis par des aliénés étaient le fait de l'alcoolisme.

Au Danemark, le D^r Geill et d'autres ont fait des constatations analogues : 50 p. c. des condamnés (1903-1904) étaient des buveurs et la moitié d'entre eux avaient commis leur délit sous l'influence de l'alcool.

Geill a démontré en outre que chez 21 p. c. des détenus primaires et chez 30 p. c. des récidivistes, l'alcoolisme tarait l'hérédité familiale.

En Suède (1908), 85 p. c. des meurtriers, 75 p. c. des actes de violence, 64 p. c. des rébellions, 39 p. c. des crimes et délits immoraux, ont été commis par des individus en état d'ivresse ; en outre, les mêmes délits sont imputables à des buveurs d'habitude, non ivres au moment de les commettre, dans un pourcentage de cas assez important ; il s'élève notamment pour les affaires de mœurs à 24 p. c., ce qui fait une proportion totale de 63 p. c.

En Russie, Lobas comptait 61 p. c. de buveurs parmi les assassins et Tarnowsky 71 p. c. parmi les femmes homicides. Lobas ajoute le détail intéressant que, dans 85 p. c. des cas, l'hérédité familiale était entachée d'alcoolisme.

Une ancienne statistique de Baer indiquait que dans les prisons de Berlin, 63 p. c. des condamnés immoraux et 56 p. c. des condamnés pour coups et blessures buvaient avec excès.

La délinquance et la criminalité spécifique de l'alcoolisme.

Elle s'attaque souvent à la famille du buveur.

Les délits commis au lendemain de l'ivresse.

La délinquance de violence.

Souvent provoquée par des causes futiles : Coups, blessures, injures, menaces, outrages à la police, rébellion, homicide.

Le Dr Sullivan a analysé 130 cas d'homicide : l'auteur était buveur dans 101 cas, mais dans 21 cas, l'alcoolisme ne semblait pas avoir joué un rôle important. Dans 80 cas, soit 60 p. c., l'alcoolisme pouvait en être rendu responsable ; 37 fois sur 80, le meurtrier s'était déjà livré antérieurement à des actes de violence.

Dans les deux tiers des 80 observations d'homicide dû à l'alcoolisme, la victime était la femme ou la maîtresse du coupable.

Le suicide fréquent des buveurs à tendances criminelles.

La criminalité immorale.

100 observations personnelles : 57 buveurs ; 43 ne faisant pas d'excès de boisson, mais 15 d'entre eux étaient issus de parents alcooliques. Parmi les buveurs, 26, soit 45 p. c., avaient commis leurs actes immoraux alors qu'ils se trouvaient en état d'ivresse.

L'âge des victimes : Moins de 12 ans, 42 p. c. De 12 à 16 ans, 37 pour cent. Plus de 16 ans, 21 p. c. Dans les cas où l'acte immoral fut commis en état d'ivresse, le pourcentage des très jeunes victimes atteint 50 p. c.

L'âge des alcooliques condamnés pour actes immoraux : 23 p. c. avaient moins de 30 ans ; 65 p. c., de 30 à 50 ans ; 12 p. c., plus de 50 ans.

Il est à noter que parmi les condamnés non buveurs, plus de la moitié n'avaient pas atteint la trentième année.

La délinquance sociale.

Le vagabondage, la misère, la prostitution.

Beaucoup de buveurs ne peuvent se relever par suite de leurs lésions organiques et de leurs tares mentales.

3° LES FORMES DE CRIMINALITÉ ALCOOLIQUE.

c) *Les impulsions d'origine alcoolique* : violences ou immoralité, rarement avec excès : violences surtout ;

b) *L'alcoolisme chronique* : beaucoup de récidives de délits peu graves s'expliquent par l'affaiblissement du caractère, du sens moral et de la volonté des buveurs ; son intervention est ici indirecte et se borne à prédisposer à la délinquance ;

a) *L'alcoolisation accidentelle* de sujets sobres ou ne buvant que surtout fréquentes chez les dégénérés qui sont très sensibles à l'al-

cool ; elles se produisent aussi quand le buveur éprouve du chagrin, des ennuis ou des émotions sentimentales (la jalousie surtout).

80 p. c. des tentatives d'homicide et des meurtres reconnaissent pour cause immédiate les réactions passionnelles violentes et brutales des buveurs ; habituellement, ils boivent avec excès pendant plusieurs heures avant de commettre leur crime ; quelques-uns absorbent de l'alcool pour se donner le courage de l'accomplir ;

d) *L'ivresse pathologique.* — Véritable accès de folie homicide évoqué par l'alcool ; il est semblable à divers points de vue à la folie hallucinatoire épileptique. Accès souvent nocturne brusque, terminé par un sommeil profond. Inconscience, amnésie.

Il ne faut pas confondre l'ivresse pathologique avec le délirium tremens qui est rarement l'occasion de crimes ou délits ; dans ce cas, le buveur est en proie à des hallucinations terrifiantes ; il ne fait que réagir contre les anxiétés qui l'oppressent et se défendre contre les dangers qui l'entourent. Parfois, il se livre à des violences accidentelles.

La criminalité ignorée des ivrognes. — On peut presque doubler son pourcentage officiel. Chiffres du D^r Legrain, à Ville-Evrard (Paris).

Le traitement pénal rationnel des buveurs délinquants.

La cure pénitentiaire de désintoxication et de rééducation du caractère. L'exercice physique en plein air.

La sentence indéterminée en cas de récidive.

QUATRIÈME PARTIE

LE CRIMINEL

VINGT-UNIÈME LEÇON

GÉNÉRALITÉS

La quatrième partie du cours est consacrée à l'étude de l'homme criminel lui-même, des caractères principaux de la personnalité physique, physiologique, intellectuelle et morale des délinquants.

Importance prédominante de la personnalité biologique du délinquant au point de vue de la notion du délit et de la thérapeutique criminelle.

I. *Le polymorphisme des types criminels*; les formes intermédiaires qui les relient.

II. *La classification des délinquants.*

Au point de vue pénitentiaire, elle doit être d'ordre étiologique, car leur subdivision pénale d'après la nature du délit ou l'importance de la peine n'offre guère d'intérêt anthropologique.

Avantages pratiques du classement étiologique; il se base sur une notion criminologique qui se justifie dans la généralité des cas. « Dans la genèse des délits, l'intervention des causes criminogènes sociales a été d'autant plus active que les prédispositions à la délinquance du terrain biologique ont été plus faibles. »

III. *Les délinquants normaux.*

Leur normalité est relative à quelque point de vue que l'on se place; elle varie pour un même sujet aux différents moments de son existence.

IV. *Les conditions des recherches d'anthropologie criminelle.*

1° Ces recherches doivent se faire parallèlement chez les délinquants, les vagabonds, les aliénés, les toxicomanes, les anormaux médicaux et les non-condamnés.

Il serait intéressant de pouvoir étudier également, au point de vue anthropologique, les prostituées et certaines catégories de malades dans les hôpitaux (affections constitutionnelles).

2° Relations intimes qui unissent toutes les modalités de l'anomalie biologique de l'homme; son état de dégénérescence ou de

déséquilibre peut se traduire indifféremment par la maladie, la démence, la toxicomanie, le vagabondage, la paresse, la prostitution ou la criminalité.

La différence de la réaction morbide tient essentiellement au territoire organique, taré par les altérations dégénératives, infectieuses ou toxiques, les tares pouvant être acquises par l'individu à toutes les époques de son développement.

Habituellement la réaction morbide sera conditionnée par les prédispositions constitutionnelles qui créent pour chacun de nous un *locus minoris resistantiæ*. Exemples : Relations des maladies avec les tempéraments. Fréquence de certaines psychoses et démences chez les intellectuels. La prédisposition aux toxicomanies résultant de la susceptibilité à l'onirisme et aux réactions intellectuelles des poisons.

3° Les caractères d'ordre criminologique n'existent que chez les délinquants d'habitude ; ils ne sont d'ailleurs ni constants ni spécifiques. Certains de ces caractères peuvent aussi se rencontrer chez les gens honnêtes, sans que l'on soit autorisé à en déduire que ce sont des criminels ignorés ou possibles.

4° Difficultés des recherches d'anthropologie criminelle ; leur complexité ; l'intervention des causes morales et sociales ; l'élimination indispensable des facteurs non criminogènes qui modifient la morphologie et la constitution des délinquants : âge, sexe, race, profession, etc.

L'impossibilité de fixer un critérium de l'honnêteté et de la moralité rend les recherches de comparaison chez les « normaux » difficiles et souvent discutables. On peut se trouver en présence d'anciens condamnés, de vagabonds, de sujets ayant eu une adolescence délictueuse, de délinquants ayant échappé à la répression, etc. Fréquence croissante des délits demeurés impunis, leurs auteurs étant restés inconnus, 40 %.

On peut plus utilement comparer les résultats des recherches, qui sont faciles à faire dans les prisons, chez les détenus pour peines de police, chez les délinquants occasionnels primaires, chez les grands criminels et chez les récidivistes. Ce sont là des classes nettement différentes au point de vue anthropologique et criminologique.

Les erreurs et les contradictions relevées dans les travaux d'anthropologie criminelle publiés en différents pays, tiennent à diverses causes ; les principales sont l'inégalité des conditions

d'observation, l'imperfection des méthodes, le manque de sériation criminologique, la manière défectueuse d'interpréter les chiffres et résultats obtenus.

Ces contradictions existent d'ailleurs dans toutes les recherches scientifiques d'ordre médical. Elles disparaîtront quand un congrès international aura imposé des procédés identiques de documentation et d'analyse des faits d'observation criminologique.

5° *Conclusions générales des recherches d'anthropologie criminelle.* — Les délinquants d'habitude ont en général une constitution biologique, physique et mentale de qualité inférieure. Cette infériorité les rend peu aptes à mener une vie régulière, à dominer leurs impulsions passionnelles, à supporter les émotions, à résister aux tentations ou suggestions de leur milieu; ils sont prédisposés ou portés au délit ou au crime par leurs tares héréditaires ou acquises.

En réalité, il n'y a pas un type criminel unique et spécifique, mais une série de types biologiques anormaux, manifestations des diverses maladies et dégénérescences qui peuvent atteindre l'homme.

Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir une prison; une visite ultérieure dans un asile d'aliénés, une colonie de vagabonds, une école d'enfants anormaux, établira à toute évidence que les mêmes individualités dégénératives constituent la majorité des sujets que l'on y trouve.

VINGT-DEUXIEME LEÇON

Les caractères anthropologiques des délinquants

A. L'AGE

L'âge exerce une grande influence sur la nature et la fréquence des délits; il en modifie le caractère et les conditions.

Les enseignements de la statistique:

La statistique judiciaire belge de 1919 donne les chiffres suivants pour la sériation par âge:

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
De 16 à 18 ans (2 ans)... ..	7,47 %	5,06 %
— 18 à 21 — (3 —)... ..	15,17 %	9,88 %
— 21 à 25 — (4 —)... ..	16,27 %	13,65 %
— 25 à 30 — (5 —)... ..	13,06 %	15,03 %

— 30 à 40 — (10 —)... ..	21,47 %	24,01 %
— 40 à 50 — —	15,60 %	19,10 %
— 50 à 60 — —	7,83 %	9,69 %
Au delà —	3,13 %	3,58 %

Non comprise dans ces chiffres la délinquance des jeunes gens de moins de 16 ans: elle est du ressort du juge des enfants.

La récidive aux différents âges; elle atteint son maximum de 35 à 45 ans.

Le délit masculin a son maximum de fréquence entre 18 et 25 ans; chez la femme, la criminalité est plus tardive et augmente en fréquence jusqu'à 30 ans.

Les attentats contre la propriété deviennent plus rares avec l'âge; la proportion des attentats contre les personnes décroît beaucoup moins; ce qui tient à une augmentation des délits et crimes contre la moralité; celle-ci compense presque le recul des attentats contre la vie.

La délinquance sénile et ses caractéristiques: elle a souvent des origines morbides, et beaucoup de déviations du sens moral du vieillard trouvent leur explication dans sa déchéance cérébrale.

La délinquance juvénile et infantile: Sa précocité et sa gravité croissante dans les vingt dernières années d'avant-guerre. En France, la délinquance juvénile a augmenté de 400 p. c. depuis soixante ans. Son accroissement a été plus rapide encore durant la guerre, en raison des conditions économiques et morales troublées de la vie sociale. En Angleterre, le nombre des jeunes gens comparaisant devant les tribunaux avait augmenté de 40,000 pendant les trente premiers mois de la guerre. Pour la France, de 4,475 adolescents arrêtés en 1917, le chiffre s'élève à 7,220 en 1921, soit près de 40 p. c. **en plus.**

La délinquance juvénile semble diminuer depuis 1920 en Belgique et en quelques pays, comme l'Angleterre, mais peut-être ce phénomène est-il plus apparent que réel, beaucoup de cas échappant, pour divers motifs, à la répression. Intervention heureuse des juges des enfants et de leurs délégués.

Les origines pathologiques fréquentes de la délinquance précoce. Un de ses facteurs essentiels est la désorganisation du foyer familial.

Les intéressantes recherches faites en Angleterre, en Amérique et en France chez les délinquants juvéniles et infantiles. L'influence

chez eux des prédispositions héréditaires et la fréquence de la débilité mentale.

Les déviations de l'évolution pubertaire chez les anormaux, d'après les travaux du D^r G.-Paul Boncour.

Le facteur éducatif; le retard scolaire; recherches de M. Jonckheere et de M^{lle} Billen dans les écoles.

Les observations de M. Rouvroy, directeur du centre d'observation des enfants de justice à Moll, démontrent, d'autre part, l'importance des causes familiales et sociales.

L'expérience du tribunal des enfants; ses constatations et ses conclusions d'après les observations de M. le juge Wets.

L'application de la loi du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance (1913 à 1923), d'après l'analyse publiée récemment par M. Maus, directeur général de cet office.

Rang dans la famille.

Certaines statistiques tendent à établir que les premiers nés sont plus exposés à la délinquance que les autres enfants de la famille; il en serait de même pour les plus jeunes.

Cette prédisposition ne peut s'expliquer que par l'état constitutionnel maladif de parents trop jeunes ou trop âgés au moment de la procréation.

Les conditions défavorables du milieu familial peuvent aussi intervenir: les unions illégitimes, le désaccord des époux entraînant l'abandon moral des enfants; les erreurs de l'alimentation; la mauvaise hygiène.

L'infériorité biologique fréquente des enfants nés avant le mariage s'explique par des causes analogues. Une fois de plus sont mises en évidence ici l'association habituelle des facteurs étiologiques de la délinquance et la complexité de leur étude.

VINGT-TROISIEME LEÇON

B. LE SEXE

La fréquence moindre de la délinquance féminine est un axiome d'anthropologie criminelle; elle était en général six fois plus faible que celle de l'homme, avant 1910.

Réserves à apporter à cette affirmation:

1° Le fait n'est pas exact pour tous les genres de délits;

2° Dans certains pays, la proportion est moins favorable pour la femme ;

3° Le nombre de délits féminins tend à augmenter là où, pour des raisons sociales et économiques, la femme est amenée à prendre une part plus active à la vie extérieure et à l'industrie et à s'affranchir de la tutelle masculine ;

4° La délinquance de la femme échappe plus souvent à la répression.

Lacassagne et Lombroso sont d'accord pour déclarer que la délinquance féminine est moins fréquente, parce que, étant plus astucieuse, plus longuement préméditée, elle reste souvent inconnue et impunie (adultère, inceste, empoisonnement).

5° Il faut tenir compte enfin de la prostitution qui, envisagée au point de vue moral, est une modalité de la délinquance ; au surplus, dans certains cas, elle prédispose nettement au délit.

L'influence de la guerre sur la délinquance féminine.

Quelques crimes s'observent plus souvent chez la femme que chez l'homme, tels les actes de violences graves contre les enfants et l'empoisonnement. Les empoisonneuses célèbres.

Certains délits sont relativement fréquents chez la femme : vols domestiques (30 à 40 %) ; extorsion de titres ou signature (34 %) ; incendie volontaire (26 %). Il est enfin des délits et crimes féminins par essence : l'infanticide, l'avortement, le vol à l'entolage, le vol à l'étalage dans les grands magasins.

Quant au suicide, il s'observe dans 22 % des cas chez la femme ; sa fréquence n'atteint donc pas le quart des suicides masculins.

Statistiques établissant la proportion de la délinquance féminine dans les différents pays (Colajanni : Algérie, 4 % ; Italie, 9 % ; Belgique, 13 % ; Allemagne, 15 % ; France, 17 % ; Angleterre, 24 %). (Les femmes y participent aux crimes les plus graves.)

La géographie de la délinquance féminine en France d'après les travaux de Granier.

Si on comprend dans la délinquance de la femme la prostitution, son pourcentage s'élève notablement dans les villes : Londres, 35 % ; Liverpool, 44 %, au lieu de la moyenne générale 24 %.

La délinquance féminine d'après-guerre en Belgique.

Statistique judiciaire de 1919 :

Pour l'ensemble des condamnés, on compte

70 % hommes et 30 % femmes.

Sur 100 condamnés correctionnels, 77 % hommes et 23 % femmes.
 Sur 100 condamnés de police, 61 % — 39 % —

En 1920, les chiffres sont moins satisfaisants au point de vue féminin ; les pourcentages s'élèvent respectivement à 32, 24 et 47 %.

En somme, la délinquance féminine tend à s'accroître depuis dix ans.

Les recherches pénitentiaires chez les condamnées.

Deux constatations essentielles :

1° Le niveau mental moyen est inférieur à celui des détenus de sexe masculin.

Les travaux américains sont décisifs à cet égard ; les statistiques des *reformatories* sont plus démonstratives encore que celles des prisons ;

2° Les conditions psychologiques et sociales de la délinquance féminine sont différentes de celles de la délinquance masculine.

Il faut ajouter que chez les prostituées, et notamment les amORALES juvéniles, le niveau intellectuel est très inférieur. La débilité d'esprit plus ou moins accentuée s'observe dans la généralité des cas.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON

Les caractères constitutionnels des délinquants

A. LA CONSTITUTION

I. Élément biologique architectural qui est en relations intimes avec le tempérament ; la constitution détermine la structure organique et les proportions du corps ; elle règle le développement et l'harmonie de ses membres et de ses viscères. C'est un élément purement statique.

L'état constitutionnel d'un sujet nous explique tout un ensemble de réactions qu'il présente, tant à l'état normal que dans l'ordre pathologique.

Le développement du corps, la croissance et la constitution sont influencés par de nombreux facteurs parmi lesquels :

- 1° Les tendances héréditaires ;
- 2° Les conditions de l'évolution foetale ;
- 3° Le régime et l'hygiène de la vie, surtout au cours de la croissance ;

4° Les maladies de l'enfance et de l'adolescence;

5° Le fonctionnement plus ou moins régulier des glandes endocrines, la thyroïde par exemple.

Les tendances constitutionnelles fondamentales d'un individu existent dès sa naissance et probablement dès la procréation; elles peuvent se modifier, s'exalter ou s'atténuer, voire même demeurer latentes, sous l'influence des facteurs du milieu. Ce qui est vrai au point de vue physique l'est aussi au point de vue mental.

II. Infériorité fréquente de l'état constitutionnel des délinquants: elle dépend de leur état dégénératif. Elle est prouvée par trois ordres de faits:

1° L'irrégularité et la dysharmonie de leur structure corporelle: générales ou partielles;

2° La fréquence des stigmates morphologiques de rachitisme et de l'insuffisance fonctionnelle des glandes endocrines; les formes frustes de gigantisme, de nanisme, d'acromégalie, d'achondroplasie.

Intérêt, à cet égard, des recherches des auteurs italiens. Pende, Vidoni, Tanzi et Lugaro ont établi les relations qui existent entre les perturbations endocrines, tel l'hyperthyroïdisme, et les tares du caractère qui sont fréquentes chez les amoraux et les délinquants: impulsivité, instabilité mentale, déséquilibre émotif.

Recherches confirmatives de Papillault.

Rapprocher de ces faits les observations médico-pédagogiques du D^r Vigne, de Lyon, démontrant que la paresse et la mauvaise application scolaire des élèves sont souvent liées à leur mauvais état constitutionnel et à un fonctionnement glandulaire imparfait.

3° L'infériorité constitutionnelle des délinquants qui se révèle au médecin des prisons à divers points de vue (fréquence et durée des maladies, décès, longévité, capacité de travail, force musculaire, etc.).

Travaux contradictoires sur la question: anciens pour la plupart et discutables.

Les causes de ces contradictions: manque d'observation uniforme; recherches fragmentaires; confusion des diverses catégories de criminels. Il faut tenir compte aussi des conditions différentes de la vie pénitentiaire et de la vie libre (infections, excès, toxiques).

En thèse générale, les auteurs s'accordent à conclure que la résistance constitutionnelle à la maladie et au travail régulier est **moindre chez les délinquants que chez les non-condamnés et que leurs prédispositions pathologiques sont plus accentuées.**

Il est certain d'ailleurs que les conditions de l'existence sociale irrégulière de la plupart des délinquants d'habitude expliquent en bonne partie leur médiocre état constitutionnel.

Nos recherches personnelles sur les détenus de Bruxelles.

Constitutions bonnes	595 ‰
Satisfaisantes	150 ‰
Mauvaises.. .. .	255 ‰

L'appréciation de la vigueur constitutionnelle, basée sur l'examen médical, est chose délicate et dépendra beaucoup de la personnalité et de la valeur scientifique de l'observateur. Pour éliminer ce facteur individuel, on tend à recourir aujourd'hui, tout au moins dans les cas douteux, aux indices de robusticité.

Indice de robusticité.

Critérium mathématique, dégageant le degré de la vigueur constitutionnelle des rapports habituels existant entre les caractères anthropométriques essentiels: la taille, le poids, le périmètre thoracique qui constituent ce que l'on a appelé le trépied physiologique ou les assises constitutionnelles.

Nombreuses formules antérieures: celles du D^r Pignet, médecin français, est la meilleure; elle a fait ses preuves en différents pays pour le recrutement de l'armée.

Indice robusticité = taille — (poids + périmètre), soit $T - P + Pr$.

Exemple: un homme mesurant 1^m65, pesant 65 kg., ayant une circonférence de thorax de 85 centimètres; l'indice serait de $165 - (65 + 85) = 15$, c'est-à-dire *constitution forte* suivant le tableau des indices.

Classement de robusticité (Pignet).

<i>Indices</i>	<i>Constitutions</i>
Inférieur à 10	Très forte
11 à 15	Forte
16 à 20	Bonne
21 à 25	Moyenne
26 à 30	Faible
31 à 35	Très faible
Supérieur à 35	Mauvaise

Il y a lieu de remarquer que la formule Pignet n'est rigoureusement exacte que pour les jeunes gens en âge de milice dont la taille est comprise entre 1m60 et 1m70. Elle doit être corrigée: a) pour la femme; b) en dessous de 19 et au-dessus de 25 ans; c) pour les petits et les très grands; d) pour les sujets obèses et pour ceux dont le périmètre thoracique est anormal en raison de maladies antérieures (asthme, pleurésie).

Nos recherches personnelles dans le milieu militaire et pénitentiaire ont confirmé la valeur et la précision de la formule Pignet.

Cette formule serait encore plus précise et plus scientifique si on la modifiait comme suit

Poids + Périmètre thoracique

Taille

ce qui donne le quotient de robusticité.

I. Classe belge de 1918 (43.345 recrues dont 40.589 incorporés)

Indices de robusticité	Exemptés pour faiblesse de constitution	Tous les exemptés	Tous les incorporés	Ensemble de la levée
1 à 10, très forte	0 %	5,76 %	11,69 %	11,31 %
11 à 20, forte	1,79 %	21,60 %	38,26 %	37,20 %
21 à 25, moyenne	2,75 %	17,08 %	23,76 %	23,36 %
26 à 35, faible	43,83 %	35,76 %	23,97 %	24,72 %
Au delà, mauvaise	51,63 %	19,80 %	2,32 %	3,41 %
Nombre d'hommes	835	2.756	40.589	43.345

II. Détenus.

Constitutions	de 20 à 50 ans	de 19 à 22 ans
Très forte 15,8 %	} 50,4 %	35,4 %
Forte 14,9		
Bonne 19,7	} 18,2 %	42,0 %
Moyenne 18,2		
Faible 25,6	} 31,4 %	22,6 %
Mauvaise 5,8		

Quelques objections faites à la formule empirique de Pignet disparaissent par la détermination du quotient que nous proposons de substituer à celle-ci.

Documentation personnelle sur la valeur constitutionnelle des soldats et des détenus d'après l'indice de Pignet.

Si nous comparons les proportions obtenues pour la valeur constitutionnelle des délinquants à celles de l'ensemble de la levée de 1918, puis à celles des exemptés du service militaire, nous obtenons les chiffres suivants :

Constitutions	Détenus de 19 à 22 ans	Ensemble de la levée	Exemptés
Faibles ou mauvaises	420 —	281 —	555 —
Moyennes	226 —	234 —	171 —
Bonnes ou fortes	354 ‰	485 ‰	274 ‰

Conclusion. — Il y a moins de constitutions bonnes ou fortes chez les délinquants en âge de milice que chez les soldats : leur proportion tombe de 48 à 35 %.

VINGT-CINQUIÈME LEÇON

B. Le tempérament et le type morphologique

Le tempérament est une notion médicale ancienne que l'on a abandonnée à tort. On la nie surtout parce qu'on arrive difficilement à la définir et parce que les tempéraments mixtes sont nombreux. On ne peut pas préciser le mode de son intervention et les organes biologiques qui déterminent ses réactions.

Par opposition à la constitution, élément structural et statique, le tempérament est un élément biologique fonctionnel et dynamique. Caractère théorique de cette différenciation, car il y a des relations intimes entre l'organe et sa fonction.

Les quatre tempéraments classiques : le sanguin, le lymphatique, le nerveux, le bilieux. Les formes mixtes : leur fréquence relative.

Recherches personnelles sur les relations qui existent entre les tempéraments et certains caractères anthropologiques : la taille, le poids, la race, la santé, la prédisposition aux infirmités, la force musculaire, enfin et surtout la constitution.

1° Le tempérament est strictement héréditaire; le milieu et le régime n'arrivent que difficilement à en atténuer les inconvénients. Hérédité des diathèses: goutte et arthritisme.

2° Le tempérament influence toutes les manifestations de notre vie physiologique, il est en relation étroite avec les dominantes psychologiques de notre caractère.

3° Le tempérament détermine nos prédispositions pathologiques, notamment à l'immunité et à la vulnérabilité aux maladies, qu'elles soient infectieuses ou organiques. C'est la notion de tempérament et de terrain qui représente le facteur « individualité biologique », si important en médecine.

Erreur de l'avoir négligé dans le traitement des maladies microbiennes.

Ce serait une faute grave en anthropologie criminelle et en pédagogie de méconnaître la potentialité biologique que représente l'individualité physique et intellectuelle de l'homme; en dernière analyse, elle se ramène à son tempérament et à sa constitution.

Recherches de Martinet démontrant qu'il y a des relations étroites entre la morphologie corporelle et celle des organes internes.

L'indice morphologique de Martinet se calcule en divisant la taille par le diamètre thoracique transversal ou biaillaire; il distingue trois types de morphologie suivant l'élévation de cet indice:

Brévilignes inférieur à 5,5

Médiolignes 5,5 à 6

Longilignes supérieur à 6

4° Les relations entre la délinquance et les tempéraments ne sont pas immédiates; elles dépendent des tendances du caractère qui, elles, sont en corrélation avec des prédispositions issues des tempéraments.

Premiers résultats des recherches criminologiques dans cette voie; leur signification.

Chiffres du D^r Marty pour la répartition des tempéraments dans l'armée française et dans les bataillons d'Afrique.

Conclusion principale: les tempéraments purs sont plus fréquents dans les corps de France, tandis que les formes mixtes prédominent dans les bataillons d'Afrique.

Recherches faites au Laboratoire de Forest.

a) Le tempérament et la délinquance (1.000 condamnés belges).

Sanguins.	181
Sanguins nerveux	147
Nerveux..	299
Lymphatiques-nerveux	107
Lymphatiques	197
Bilieux et bilieux-nerveux.	60
Mixtes non nerveux... ..	9

b) Les relations entre le tempérament et le genre de délit.

Conclusion. — Le tempérament ne détermine pas la nature du délit, mais il prédispose aux modalités de la délinquance qui correspondent le mieux aux tendances constitutionnelles et au caractère de l'individu.

LE TYPE MORPHOLOGIQUE

Récents travaux français, notamment du D^r Mac Auliffe, sur les types morphologiques; leur valeur; leur application dans la pratique.

Les quatre types tranchés de morphologie humaine: le digestif, le respiratoire, le musculaire, le cérébral, les types intermédiaires.

Les caractères spécifiques des types morphologiques intéressent à la fois la face, le tronc et les membres.

On peut considérer qu'il existe dans la figure humaine trois étages superposés qui, dans la forme idéale, ont une hauteur égale.

On peut les appeler l'étage cérébral, le respiratoire, le digestif.

I. — LE TYPE RESPIRATOIRE

Prédominance de l'étage moyen dans le type respiratoire. Face en losange, le profil est en pignon. Il existe une saillie plus ou moins prononcée des sinus maxillaires et des sinus frontaux.

Le thorax est développé en hauteur par rapport au bassin. Le sternum est long. L'angle xyphoïdien ou angle de Charpy est étroit.

Les membres sont grêles. La taille est élevée, ce qui est dû surtout à la longueur des membres.

II. — LE TYPE DIGESTIF

Prédominance de l'étage inférieur ou mandibulaire de la figure. Saillie des gonions. La face a la forme d'un tronc de cône à base inférieure (face en pyramide de Bertillon). Il existe habituellement du prognathisme facial, surtout mandibulaire.

Le tronc est large et régulièrement arrondi dans sa partie abdominale; cette dernière est nettement prédominante. Le sternum est court. Il existe un grand espace entre les côtes et les crêtes iliaques.

Les membres sont souvent courts et potelés.

III. — LE TYPE CÉRÉBRAL

Prédominance de l'étage supérieur ou cérébral de la tête. La face est en toupie et offre l'aspect d'une pyramide renversée à sommet inférieur: elle est de proportions restreintes par rapport au crâne.

Le tronc est relativement court, à épaules tombantes; les membres supérieurs sont petits et grêles; les membres inférieurs ont un développement moyen.

IV. — LE TYPE MUSCULAIRE

Les trois étages de la figure chez les individus de ce type sont sensiblement égaux.

La face est plutôt rectangulaire.

Les sourcils sont bas, rectilignes, longs et drus.

L'insertion frontale des cheveux est rectangulaire, tandis qu'elle est souvent circulaire chez le digestif et en pointe chez le cérébral.

Il existe d'autres caractères essentiels du type musculaire. Tout d'abord une musculature très développée surtout aux membres; le cou et la nuque sont larges.

Le tronc peut être divisé en trois parties presque égales (du cou à l'appendice xyphoïde, de celui-ci à l'ombilic et de l'ombilic à l'arcade pubienne). Les clavicules ont une direction horizontale. L'angle de Charpy mesure environ 80°.

Les membres sont généralement développés en longueur, par rapport à la taille, qui est le plus souvent moyenne; de plus, ils sont remarquables par leur relief et fréquemment aussi par leurs dimensions transversales.

C'est le type le plus harmonieux. Il en existe deux variétés: le type musculaire long et le type musculaire court.

En ces dernières années, l'Ecole française de Morphologie a publié de nombreux et importants travaux sur la question.

Intéressantes recherches du D^r Thooris chez les soldats et les athlètes mettant en évidence toute une série de types morphologiques : types plats et types ronds avec leurs subdivisions : bossué, ondulé, uniforme, etc.

Les types morphologiques et la délinquance.

Recherches de Marie et Mac Auliffe chez 250 assassins français ; elles établissent la grande prédominance parmi eux du type musculaire pur (121) ou mixte (86), ce qui donne une proportion de 85 % environ.

Relations étroite entre les tempéraments et les types morphologiques des délinquants, ainsi que le prouve la sériation des délits.

Le tempérament criminel. Existe-t-il ? Une thèse de Beaufort, parue sous ce titre à Lyon en 1908, conclut affirmativement. Procédant par comparaison, l'auteur établit que chaque sujet présente un état réactionnel spécial, un tempérament qui détermine la forme et l'évolution de ses maladies.

Les criminels se caractérisent par des stigmates physiques, sociologiques et mentaux, dont surtout l'insensibilité morale ; celle-ci relève d'un dynamisme cellulaire spécial du système nerveux que l'on est en droit d'appeler le tempérament criminel.

A notre avis, le dépistage du tempérament criminel, qui est généralement héréditaire, mais peut aussi s'acquérir par les maladies ou traumatismes du système nerveux, doit se baser à la fois sur l'étude des réactions sociales, l'examen psychologique des délinquants et sur la recherche de leurs stigmates morphologiques et tares pathologiques.

VINGT-SIXIEME LEÇON

Les caractères anthropologiques du délinquant

A. L'ANTHROPOMETRIE

I. — DONNÉES GÉNÉRALES

1° Définition. Importance en anthropologie. Sa signification biologique ; ses applications judiciaires ; son intérêt en criminologie.

2° L'anthropométrie permet d'apprécier la normalité de l'ossature et la régularité de l'architecture corporelle.

3° On peut en déduire des notions précises et importantes sur le développement physique pendant l'enfance et l'adolescence et sur les causes morbides qui ont entravé ou dévié la croissance.

4° L'évolution normale de la croissance; ses arrêts, ses retards et ses crises d'accélération à l'état physiologique.

Facteurs de perturbation de la croissance: tares familiales; blastotoxies; maladies du fœtus; affections infantiles ou juvéniles. Surmenage; insuffisance de nutrition et erreurs de l'alimentation; mauvaise hygiène; intoxications.

5° Constatations anthropométriques intéressantes en criminologie:

a) Arrêts de développement;

b) Malformations du squelette;

c) Anomalies de longueur;

d) Anomalies de proportion des différents os, dysharmonies entre le tronc et les membres, etc;

e) Les asymétries des os ou segments homologues.

6° Les variations anthropométriques dans l'ordre physiologique; les variations ethniques, sexuelles, individuelles.

Les indices d'atavisme et de dégénérescence.

Importance, à cet égard, de la dysharmonie des rapports anthropométriques. Travaux de l'école lyonnaise, notamment du professeur Martin et de ses élèves.

7° Les erreurs de méthode et de calcul en anthropométrie; l'illusion des moyennes; la nécessité de l'étude par sériation.

II. — LES MENSURATIONS ANTHROPOLOGIQUES CHEZ LES CRIMINELS

1. Taille:

a) la taille moyenne des délinquants dépasse celle des normaux;

b) les tailles extrêmes, très grandes ou très petites, sont plus nombreuses chez les délinquants;

c) l'élévation de la taille a souvent la signification biologique d'une infériorité constitutionnelle.

2. *Grande envergure.* — Les anomalies de la grande envergure, surtout par excès, sont fréquentes chez les criminels; elles le sont spécialement chez les moins intelligents d'entre eux.

Sur 826 condamnés, nous avons trouvé:

7,63 %	d'envergures inférieures à la taille.
3,63 %	— égales —
88,74 %	— supérieures —

dont 25 % supérieures de 8 centimètres au moins.

La constitution anatomique de la grande envergure; ses variations; l'importance relative de ses différents segments.

3° *Poids corporel*. — a) Nombreux facteurs anthropologiques et médicaux qui influencent le poids corporel: âge, taille, tempérament, exercice, santé, nutrition, etc.;

b) Les poids extrêmes sont relativement fréquents chez les délinquants dont environ 75 % par insuffisance et 25 % par excès;

c) Les poids excessifs observés en prison ont souvent une origine morbide;

d) A mesure que les tendances criminelles s'accroissent en gravité chez les délinquants, le pourcentage des poids physiologiques diminue: il en est de même pour l'aggravation des tares de dégénérescence.

4° *Buste*. — Les disproportions du buste sont fréquentes chez les délinquants; elles sont en relation avec les maladies des organes respiratoires et la faiblesse constitutionnelle.

5° *Diamètre acromial*. — Mêmes constatations; la dysharmonie semble un caractère commun à beaucoup d'anormaux, de dégénérés et de criminels.

6° *Thorax*. — L'étude du thorax a un intérêt médical et anthropologique.

a) Diamètre antéro-postérieur et transverse; l'indice thoracique:

T

—;
A P.

b) Les périmètres thoraciques; nécessité d'indiquer la méthode suivie; nombreuses variétés de procédés:

1. Axillaire, mamelonnaire, xyphoïdien;

2. A l'inspiration, à l'expiration, repos respiratoire;

L'amplitude respiratoire est surtout intéressante au point de vue médical.

7° *Le crâne*: Ses diamètres.

Sa circonférence horizontale.

L'indice céphalique.

Les anomalies de proportion et la dissymétrie ont plus d'intérêt criminel que les variations excessives de volume du crâne.

Relations entre la capacité crânienne et la valeur intellectuelle du cerveau.

8° *La face* : Nombreux diamètres et courbes intéressants à relever. L'implantation des organes symétriques. Le prognatisme facial et mentonnier.

Les réminiscences ataviques de la conformation cranio-faciale.

9° *L'anthropométrie des membres*. — Les variations de dimensions à l'état normal d'après Manouvrier. L'asymétrie des segments; la dysharmonie des membres entre eux et avec le buste.

Les anomalies des extrémités: mains et pieds.

Conclusion. — L'étude des rapports anthropométriques chez les délinquants est une bonne méthode de dépistage de la dégénérescence. Sauf cas exceptionnels, les stigmates anthropométriques sont multiples chez le dégénéré; les anomalies isolées constituent des variations physiologiques ou individuelles.

On ne peut d'ailleurs, en l'absence de tares mentales, conclure des anomalies des mensurations, même développées chez un sujet, à son état de dégénérescence.

B. LA MORPHOLOGIE

La morphologie constitue un chapitre intéressant de l'anthropologie criminelle; elle étudie spécialement la forme et les caractères extérieurs du corps humain. Une base d'appréciation en ce qui concerne la normalité de la morphologie de l'homme est difficile à préciser: la moyenne n'est pas toujours la normale.

En pratique, les déviations du type considéré comme habituel sont désignées sous le nom d'anomalies morphologiques quand elles sont légères et de tares quand leur accentuation leur donne un caractère pathologique.

Par extension, on range parmi les tares morphologiques les **altérations de conformation** ou de situation des organes profonds: par exemple, certaines anomalies des circonvolutions du cerveau ou de conformation du cœur.

Il faut distinguer dans cette étude:

1° La morphologie générale de l'individu; celle-ci a été envisagée dans la leçon consacrée au type morphologique;

2° La morphologie spéciale des organes.

Remarque importante. — On s'est habitué à considérer les tares de la morphologie comme exclusivement d'ordre dégénératif ou atavique, preuve d'un arrêt ou d'une régression du développement organique; c'est là une erreur; certaines anomalies de forme ont une portée de progrès évolutif; d'autres sont d'ordre ethnique ou pathologique; quelques-unes sont dues à une déformation accidentelle.

Enfin, les tares de la morphologie ne peuvent, à elles seules, constituer une preuve de tendances à la criminalité. L'erreur de considérer la théorie lombrosienne sous cet aspect rudimentaire.

Les anomalies de forme organique sont très nombreuses; nous énumérerons les principales que l'on observe chez les délinquants; on les retrouve avec une fréquence égale chez les aliénés, les épileptiques et les dégénérés.

CRANE. — 1° *Anomalies de forme*: asymétrie, macrocéphalie, microcéphalie, acrocéphalie, sténocéphalie, scaphocéphalie, naticéphalie.

La trochocéphalie et la platycéphalie semblent, à l'encontre de l'opinion de certains auteurs, devoir être rangées parmi les formes habituelles du crâne.

2° *Anomalies de structure*: synostose précoce, os wormiens (23 % chez les criminels), suture métopique, fossette vermienne ou fossette occipitale moyenne. Prédominance de certains segments de la circonférence cranienne.

Face: asymétrie, hémiatrophie, prognathisme, disproportion avec le crâne.

Front: bas, haut, fuyant, fossette frontale, sinus volumineux, rides précoces.

Orbites: profondes, inégales, écartées.

Sourcils et arcades sourcilières: asymétrie, réunion, sourcils en brosse, raréfaction, saillie du rebord orbitaire.

Nez: déviation, asymétrie des narines, déviation de la cloison, hypertrophie des cornets.

Bouche: lèvres asymétriques, bec-de-lièvre.

Dents: inégalité, petitesse, volume excessif, dents supplémentaires, dents de Hutchinson, implantation défectueuse.

Palais: ogival, étroit, fissure palatine, saillie (torus de Naecke).

Mâchoires: zygomés volumineux, gonions, prognathisme, mandibule lourde, atrésie des mâchoires.

TRONC. — Ses anomalies sont moins connues et leur valeur dégénérative moindre; les plus importantes sont celles de la conformation thoracique et vertébrale.

MEMBRES. — Atrophie d'un membre. Malformations osseuses. Syndactylie. Polydactylie. Pied-bot congénital, etc. Asphyxie des extrémités.

ORGANES GÉNITAUX. — L'hermaphrodisme. La gynécomastie.

OREILLES. — Les tares morphologiques de l'oreille occupent une place importante dans tous les traités d'anthropologie criminelle, en raison :

- a) de l'importance du pavillon en signalétique;
- b) de leur existence dès les premiers âges de la vie;
- c) de la facilité de leur constatation.

L'école italienne attache une grande importance à ces tares qui intéressent surtout la forme du pavillon.

Tares de l'hélix: mal enroulé, arrêté dans son développement, écrasé, déformé, prolongement de la fossette scaphoïde.

Il existe quelques types dégénératifs classiques de l'oreille : oreilles de Morel, de Wildermuth, de Vespasien, de Darwin.

Tares de l'anthélix: rares, surtout le relief très accentué.

Tragus: double, quadrilatère, conique, informe.

Lobule: ses formes variées (il est le plus souvent arrondi); son épaisseur; son adhérence plus ou moins complète.

Un caractère dégénératif important est l'écartement très accentué de l'oreille. On le rencontre habituellement chez les grands anormaux et psychopathes constitutionnels.

VINGT-HUITIÈME LEÇON

Le Tatouage

1. La pratique du tatouage est très ancienne; les ornements tatoués que portent les indigènes du Nord de l'Afrique sont identiques aux dessins que l'on a retrouvés sur des figurines de l'époque néolithique. Stations de Tordos (Danube), Jablonica (Serbie), Coucouteni (Moldavie) et de l'âge du bronze (Sparte, Chypre).

Les tatouages que l'on voit sur les personnages des monuments de l'Égypte primitive (tombeau de Seti I) ressemblent à ceux des tribus algériennes modernes.

2. Le tatouage a été employé en médecine chez les Egyptiens il y a cinq mille ans (momies de Thèbes); il est encore en usage chez les Coptes actuels pour combattre la migraine, la fièvre et les maladies osseuses.

Chez les Romains, il était une marque d'esclavage ou d'infamie. Au II^e siècle, on tatouait les adultères. Il était déjà en vogue dans l'armée (milices carthaginoises d'Hamilcar).

Le tatouage faisait partie des cérémonies nuptiales chez les Chinois. Au XV^e siècle, les pèlerins de Palestine se faisaient tatouer à Bethléem (croix grecque ou latine); il fut souvent un symbole religieux dans l'antiquité; il servait de ralliement, dit-on, aux premiers chrétiens. En Lombardie, en Espagne, en Turquie, il se pratique encore dans un but mystique (pèlerins de Notre-Dame de Lorette).

3. Pour Lombroso, le tatouage moderne serait une manifestation d'atavisme rappelant les peintures et les mutilations ethniques.

Pour Lacassagne, il est l'indice d'un retard dans l'évolution; pour l'école de Lyon, le tatoué est un type humain retardé, au lieu d'être un témoin des temps disparus.

La plupart des auteurs estiment qu'il est un vestige d'anciennes coutumes qui tendent à disparaître et qui reparaissent parfois sous l'influence de la mode.

4. De nombreuses publications sur le tatouage, notamment chez les criminels, les aliénés et les prostituées ont paru en divers pays.

L'étude récente de Caloyanni sur le tatouage des délinquants d'Egypte.

LE TATOUAGE EN BELGIQUE

Une statistique personnelle faite en 1904 a porté sur 5.645 détenus belges (1.275 correctionnels, 1.830 vagabonds et 2.540 détenus de police). Il fut relevé parmi eux 1.146 tatoués, y compris 93 tatouages inachevés et 42 essais marqués par un simple point.

A. Fréquence du tatouage.

Condamnés correctionnels	216 ‰
Délinquants mineurs	267 —
Détenus de police	210 —
Vagabonds..	175 —

75 % regrettent d'être tatoués, 10 % en sont satisfaits ou fiers, 15 % sont indifférents.

I. — LES TATOUÉS

1. *Profession.* — Fréquent chez les mineurs, verriers, matelots, bateliers, colporteurs, charretiers. Se voit assez souvent chez les maçons, abatteurs, boulangers cordonniers (dessins professionnels).

2. *Armée.* — Était fréquent à la caserne il y a vingt ans. Plus rare aujourd'hui. Dans les trois quarts des cas de tatouages observés chez d'anciens soldats, ils avaient été exécutés pendant le service militaire. Le tatouage se voit encore assez souvent chez les correctionnaires; il est presque la règle dans les légions étrangères.

3. *Hérédité.* — Aucune prédisposition nette. Dans 19 cas, le père du sujet était tatoué et 13 fois le dessin avait une signification identique (ex-tirage au sort, initiales).

Dans 52 cas, un ou plusieurs frères étaient tatoués; en règle générale, le dessin est le même; dans la moitié des cas, le frère avait joué le rôle de tatoueur.

4. *Etat de dégénérescence.* — La proportion de tares dégénératives importantes n'est pas plus élevée chez les détenus tatoués que chez ceux qui ne le sont pas.

5. *Troubles mentaux.* — Des recherches faites dans les asiles ont établi la fréquence relative du tatouage chez les aliénés. Les dessins tatoués sont parfois en relation avec leur délire (Marandon de Montyel).

Deux pour cent des condamnés et 15 % des vagabonds tatoués étaient des anormaux ou d'anciens malades mentaux; aucun d'entre eux ne s'était fait tatouer au cours d'une période de déséquilibre de l'esprit.

II. — LES TATOUEURS

1. *Nationalité.* — Dans 5 % des cas, le tatoueur était de nationalité étrangère; ce fait est presque constant chez les légionnaires d'Afrique ou des Indes.

2. *Profession.* — Les tatoueurs professionnels sont rares en Belgique: 15 ‰. Soldats, 418, dont 49 légionnaires; amis, 163; ouvriers, 178; parents, 36; amantes, 6; prostituées, 2; détenus, 34; inconnus, 30; écoliers, 32; marins, 15; sujet lui-même, 166; divers, 35.

3. *Salaire*. — Rare en Belgique: 5 %.

4. *Influence du tatoueur*. — Directe: 11 %; indirecte: 70 %.

Imitation, entraînement, suggestion; dans 5 % des cas, le dessin tatoué se rapporte au tatoueur.

III. — LES TATOUAGES

1. *Epoque*. — 25 ‰ avant l'âge de 10 ans; 137 ‰ avant 11 à 15 ans; 191 ‰ avant 16 à 19 ans; 482 ‰ avant 20 à 22 ans (service militaire); 144 ‰ avant 23 à 30 ans; 21 ‰ après 30 ans.

2. *Lieu*. — Caserne, 372; chez le tatoué, 197; en rue, 153; à la campagne, 36; à l'atelier, 39; à l'estaminet, 76; chez le tatoueur, 17; en mer, 16; à l'école, 13; en prison, 47, etc.

3. *Procédés*. — Jeux d'aiguilles, 97 %; encre de Chine, 627 %; houille, 280; charbon de bois, 35; encre ordinaire, 34; poudre, 15; divers, 9; en plusieurs couleurs, 4 %.

Médiocre ou mauvaise exécution dans 60 % des cas.

4. *Récidives*: 83 %. Souvent pour cacher ou modifier un dessin indécent, une inscription gênante, un emblème mal dessiné.

5. *Douleur*. — En général faible. Pas de complications graves.

6. *Ivresse*: 75 ‰ tatoués à l'estaminet; 20 étaient ivres; 33 dessins se rapportent à l'ivrognerie.

7. *Indélébilité*. — Les tatouages ne peuvent s'effacer ou être enlevés sans laisser de traces; ceux qui sont mal exécutés s'atténuent et se décolorent (3 %); ils peuvent être enlevés au prix de cicatrices ou modifiés de manière à ne plus être reconnaissables (superposition de dessins). Méthode nouvelle: la neige carbonique; les résultats seraient excellents.

8. *Choix du tatouage*. — Tatoués, 28 %; tatoueurs, 31 %; de commun accord, 41 %; souvent copiés sur ceux du tatoueur, 63 %; d'après modèles, 6 %; choix occasionnel, 5 %; 25 % sans renseignements précis.

9. *Siège*. — Dans 95 % des cas aux membres supérieurs; membres inférieurs, 1 %; poitrine, 3,5 %; figure, 0,4 %; organes génitaux, aucun cas.

10. *Signification*. — Tirage au sort, 215; famille, 173; marine, 107; armée, 156; amour, 115; sports, 70; fantaisie, 40; divers, 124.

LE TATOUAGE EN BELGIQUE EN DEHORS DE LA PRISON (Enquête faite en 1905)

Sa fréquence est très variable suivant les régions du pays et les métiers exercés par les tatoués.

Bruxelles : 5 % des charretiers, ouvriers, colporteurs ; surtout fréquent dans les classes inférieures de la société.

Anvers : très fréquent parmi les bateliers, matelots, ouvriers du port.

Malines : proportion relativement élevée.

Hainaut : fréquent chez les mineurs et les verriers qui se font souvent tatouer au cabaret.

Tatouage au Congo : règle dans les différentes tribus de la colonie ; signification très variable ; généralement cicatriciel et incolore.

Conclusion. — En général, le tatouage est un signe de suggestibilité, d'éducation inférieure, de mentalité simple, souvent naïve. Rarement il caractérise le vice ou le crime.

Le tatouage dépend en général plus des facteurs extérieurs que de la personnalité psychologique et morale du tatoué même.

On ne peut donc en faire un stigmate de la criminalité.

VINGT-NEUVIEME LEÇON

L'état de santé des délinquants

Importance du facteur pathologique au point de vue de la délinquance ; son influence peut être directe, quand elle s'explique par des lésions cérébrales ou des perturbations du fonctionnement psychique. Ex. : l'homicide du dément persécuté, le vol du kleptomane.

Son influence est plus souvent indirecte, constituant une prédisposition au délit déterminée par des tares ou des maladies qui affectent le corps ou l'esprit.

Tel est le cas du délinquant que son mauvais état de santé empêche de travailler et de vivre normalement. Ex. : l'épileptique et le tuberculeux habituellement incapables de travail régulier.

Le facteur pathologique peut encore intervenir pour affaiblir passagèrement la volonté et le sens moral et rendre ainsi l'homme plus accessible aux tentations délictueuses. Ici encore, le facteur peut être physique ou intellectuel. Ex. : les intoxications, le surmenage.

On peut, au point de vue de leur santé, subdiviser les criminels en quatre groupes que relie d'ailleurs de nombreux cas intermédiaires :

1° *Les anormaux constitutionnels*, tels que le concevait le dogme lombrosien primitif; ce sont les dégénérés dont les tares physiques, mentales et morales s'expliquent par l'hérédité; elles sont dues à une déviation morbide ou à une régression atavique. Les tares des criminels-nés sont surtout caractérielles et morales: elles sont peu susceptibles de redressement. Ex.: le fou moral.

2° *Les anormaux acquis* à l'intervention de blastotoxiques (parents malades ou intoxiqués lors de la procréation) ou de processus infectieux altérant l'évolution physique et mentale, à l'une des étapes du développement organique. Ex.: les sujets restés peu robustes ou arriérés de l'esprit, après une maladie de la première enfance.

3° *Les invalides* dont l'infirmité corporelle ou intellectuelle reconnaît pour cause une maladie ou un traumatisme survenus à l'âge adulte, à une époque où l'évolution organique était déjà terminée. E.: le délinquant blessé de guerre.

4° *Les malades* atteints d'une affection pathologique ou d'une intoxication. Ici les troubles et lésions morbides continuent leur évolution; dans les deux groupes précédents, elle est achevée, laissant après elle des tares définitives. Ex.: les délinquants tuberculeux, cardiaques, alcooliques, épileptiques; les aliénés criminels.

Proportions de ces différents groupes dans les prisons; elles varient suivant la nature du délit et l'état de récidive. Un fait est certain, les normaux constituent la minorité dans la population pénitentiaire; tout au plus en forment-ils le tiers, tandis que les anormaux et débiles mentaux en représentent la moitié; restent les malades, intoxiqués et infirmes.

Sauf exception, les récidivistes sont des dégénérés, des invalides, des malades ou intoxiqués chroniques, mais il y a lieu de remarquer que leurs tares sont assez souvent acquises.

Il ne semble pas que le pourcentage des vrais criminels-nés assimilables aux fous moraux dépasse 3 à 5 %.

Les statistiques pénitentiaires de tous les pays confirment la présence des débilités, maladies et intoxications parmi les condamnés et surtout parmi les récidivistes; ce fait s'explique par l'intervention des deux facteurs que nous retrouvons dans l'étude de tous les problèmes d'anthropologie criminelle: l'hérédité et le milieu.

La constitution anormale ou débile de beaucoup de délinquants, qu'elle soit héréditaire ou acquise, les expose plus que d'autres aux infirmités, aux maladies et aux intoxications. D'autre part, les mauvaises conditions de leur hygiène et de leur genre de vie les prédisposent à la fois au délit et à la maladie.

Des recherches personnelles sur les vagabonds belges ont établi en 1905 que le facteur pathologique est une cause fréquente du vagabondage et de la mendicité d'habitude; 37 % d'entre eux sont des malades, 8 % des ivrognes, 6 % des paresseux, 49 % sont des chômeurs d'origine professionnelle.

Les causes morbides relevées chez eux sont :

Infirmités graves	30 %
Infirmités légères (varices, hernies)... ..	9 %
Maladies chroniques.	21 %
Sénilité et rhumatisme... ..	21 %
Troubles mentaux et nerveux	19 %

Les recherches médicales et psychiatriques faites dans les prisons aboutissent à des résultats analogues.

Fréquence des maladies et tares constitutionnelles des condamnés, de leurs intoxications.

Les autopsies de grands criminels; les lésions de leur crâne et de leur cerveau.

Similitude de ces constatations avec celles faites dans les asiles, les instituts d'anormaux et de névropathes.

Les conditions de cette étude : si l'on veut établir méthodiquement le bilan pathologique des délinquants, il faut parcourir toutes les étapes de leur existence, car le passé médical d'un individu permet souvent de comprendre et d'interpréter exactement ses tendances et son degré de normalité physiologique.

1° *Certains états morbides sont d'origine héréditaire ou blastotoxique.*

2° *D'autres sont d'origine fœtale.*

Leurs manifestations pathologiques ou cours de la première enfance ne diffèrent guère dans les trois cas; elles sont nombreuses, mais consistent surtout en troubles et retards de la croissance : marche, dentition, parole, intelligence, incontinence d'urines, somnambulisme, terreurs nocturnes, convulsions. Fragilité organique.

3° *Maladies infantiles* : Rachitisme, entérite, otite, abcès ganglionnaires, accidents, maladies infectieuses de l'enfance, tumeurs adénoïdes et hypertrophie des amygdales, nervosisme, céphalées et troubles nerveux, surmenage scolaire.

Les perturbations de la croissance et les maladies infantiles sont souvent dues à la syphilis ou à l'alcoolisme héréditaire.

Les insuffisances du fonctionnement glandulaire. Le rôle des glandes internes dans le développement du corps, dans le fonctionnement des organes et dans l'évolution intellectuelle est considérable.

On peut admettre qu'elles exercent leur influence dès la vie fœtale; les altérations des glandes à sécrétion interne seraient un facteur important des dégénérescences physiques et mentales; on pourrait expliquer par leur intervention la réapparition des anomalies ataviques et les tares de la morphologie; il est démontré que les perturbations du fonctionnement glandulaire déterminent le nanisme ou le gigantisme, la dysharmonie des rapports anthropométriques. Ex.: l'allongement de la grande envergure.

Il paraît actuellement acquis que l'hérédosyphilis est fréquemment la cause de ces lésions et troubles glandulaires: l'hérédité toxique et les infections maternelles au cours de la grossesse peuvent aussi être incriminées à cet égard.

4° *Maladies de l'adolescence* : Troubles de la puberté; recherches de Paul Boncour sur la puberté des anormaux. Le surmenage physique, émotif et imaginaire des jeunes gens. La précocité sexuelle.

Les maladies nerveuses et mentales de la puberté, épilepsie, hystérie, chorée, démence précoce. Les conséquences éloignées de l'encéphalite léthargique.

Les perturbations physiologiques féminines; leur influence incontestable dans certains délits. Ex.: kleptomanie gravidique; impulsivité menstruelle.

5° *Maladies de l'adulte* : Affections organiques et infectieuses. La fièvre typhoïde. Le rhumatisme articulaire. Les maladies du cœur.

La tuberculose : On connaît depuis longtemps les troubles mentaux que détermine parfois la tuberculose. De notion plus récente sont ses répercussions intellectuelles.

La psychologie du tuberculeux; les altérations de son affectivité et de son caractère; les constatations faites à ce sujet dans les hôpitaux et sanatoria. Leurs récriminations, leur égoïsme, leur jalousie, leurs tendances au suicide.

Les crimes des tuberculeux, impulsifs ou passionnels. La fréquence relative de la délinquance immorale chez les tuberculeux ; ses origines infectieuses probables.

Le traitement pénitentiaire des condamnés et prévenus atteints de tuberculose ; son intérêt social.

6° *Les traumatismes craniens* : leurs complications nerveuses et mentales éloignées. Les blessés et commotionnés de guerre.

7° *Les affections vénériennes* : Fréquence toujours croissante de ces maladies parmi les délinquants. Recherches en Amérique chez les délinquants mineurs. Le dépistage et le traitement de ces affections en prison.

Les maladies organiques, nerveuses et mentales que la syphilis entraîne.

La délinquance des paralytiques généraux.

8° *Les intoxications* : L'alcoolisme, la morphinomanie et ses dérivés ; la cocaïnomanie ; l'éthéromanie.

9° *Les maladies de la vieillesse* : La déchéance sénile et ses délits caractéristiques.

Conclusion. — Comme l'étude de leurs caractères constitutionnels, les recherches au sujet de la santé des délinquants démontrent l'infériorité de leur organisation vitale, leur vulnérabilité, leur manque de résistance aux infections morbides.

Souvent débiles et dégénérés, ils sont des candidats à la maladie, au déséquilibre mental, à la démence et ainsi à toutes les formes de la déchéance sociale ; il n'est pas étonnant, dès lors, qu'on les trouve nombreux dans les prisons.

TRENTIEME LEÇON

Les fonctions des criminels

A la période d'engouement pour les conceptions lombrosiennes, de nombreuses recherches ont été entreprises pour établir l'existence des perturbations fonctionnelles qui semblaient devoir caractériser la vie organique des criminels au point de constituer une tare spécifique au même titre que les stigmates morphologiques.

Recherches de contrôle entreprises il y a quarante ans à la prison centrale de Louvain par divers spécialistes, sous les auspices de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.

Une double conclusion se dégage de la documentation inter-

nationale recueillie au sujet de la fréquence et des modalités des perturbations fonctionnelles chez les délinquants.

1. Ces anomalies, qui ne sont pas toutes d'ordre pathologique, s'observent certes plus nombreuses dans les prisons que dans la vie libre, mais elles ne constituent nullement un stigmate spécifique de la criminalité.

2. Elles s'expliquent naturellement par les lésions morbides, héréditaires ou acquises qui grèvent les organes et la constitution des criminels; elles s'observent également chez les dégénérés, les aliénés, les épileptiques et les anormaux sociaux de tout ordre.

Cette réserve formulée, on peut admettre que les criminels sont souvent des tarés et des déséquilibrés fonctionnels.

1. *Bilan nutritif*: résultats très discutables.

2. *Fonction respiratoire*: insuffisance fréquemment liée à un développement thoracique médiocre ou à des lésions tuberculeuses. *La spirométrie et ses résultats*. On ne peut se baser sur elle pour apprécier la robustesse constitutionnelle.

3. *Fonction circulatoire*: fréquence des symptômes de déséquilibre fonctionnel. Artériosclérose précoce. Excitabilité cardiaque.

4. *Fonction digestive*: aucune perturbation caractéristique. Atonie gastrique fréquente; beaucoup de troubles digestifs doivent s'expliquer par les écarts de régime et les excès de boissons. Sensibilité hépatique aux infections.

5. *Fonction urinaire*: incontinence tardive, polyurie, albuminurie, fragilité très grande des reins.

6. *Fonction génitale*: les légendes; inversions et perversions. La prédominance des instincts inférieurs.

7. *Fonction endocrinienne*: perturbations les mieux établies. Elles sont à l'origine des anomalies du caractère: l'irritabilité, l'impulsivité ou les tendances dépressives de certains criminels. L'infantilisme. Le juvénilisme. Le rôle de l'hérédosyphilis dans la pathologie endocrine. La fréquence des migraines et des rhumatismes.

8. *Le langage*: retard de la parole, bégaiement et autres défauts.

9. *Le regard et la physionomie des criminels*: Anciennement, les auteurs y attachaient grande importance et invoquaient en faveur de leur thèse les proverbes et sentences qui en tous les pays signalent la laideur ou l'anomalie des traits comme une présomption de tares du caractère.

10. *Le système nerveux*: la musculature et la coordination des mouvements. La dynamométrie chez les délinquants. La fréquence

de l'ambidextrie et du mancinisme (gaucherie) est établie par les expériences de Lombroso. L'épreuve dynamométrique ne suffit pas pour affirmer son absence.

Les gauchers sont relativement plus nombreux chez les sauvages et les enfants; il en était de même chez les hommes préhistoriques, d'après les recherches de de Mortillet.

Sur 352 grattoirs néolithiques :

105 avaient été utilisés par des droitiers.

195 avaient été utilisés par des gauchers.

52 pouvaient s'employer des deux mains.

On observe plus de gauchers parmi les criminels-nés (19 %) que chez les délinquants occasionnels (10 %); ils sont surtout nombreux parmi les escrocs et faussaires (29 %). Il y en a davantage chez la femme criminelle que chez l'homme.

Les réflexes tendineux et cutanés : leurs anomalies.

Recherches du D^r Galet, médecin du S. A. P. de la prison de Forest, sur le fonctionnement du système nerveux des délinquants belges (1,200 observations) comparé à celui des non-criminels de même âge et de même milieu social. Ont été éliminés les sujets atteints de maladie organique du système nerveux.

Conclusions. — Les réflexes tendineux des membres inférieurs font défaut dans 5 % des cas (d'après les auteurs, 1 %); aux membres supérieurs, leur absence est plus rare.

Quant au réflexe cutané plantaire, les variations d'intensité sont nombreuses, mais souvent sans signification pathologique.

L'asymétrie des réflexes existe dans une proportion qui varie de 12 % (réflexes cutanés abdominaux) à 21 % (triceps) des cas; elle est de 15 % pour le bicipital, de 16 % pour le rotulien, de 17 % pour le plantaire et de 18 % pour l'achilléen.

Le réflexe pharyngien est le plus souvent absent (34 %); le réflexe conjonctival (19 %), le cornéen (6 %); les réflexes pupillaires sont rarement altérés.

Chez les non-délinquants, la proportion de réflexes abolis est nettement inférieure à celle des détenus (réflexe achilléen et plantaire exceptés); l'asymétrie dans la réaction est de fréquence sensiblement égale chez les condamnés et les normaux.

L'influence du genre de délit est minime, sauf chez les condamnés

pour meurtre ou violences; d'autre part, la proportion de réactions normales diminue nettement chez les récidivistes invétérés et celle des réflexes abolis augmente. En résumé, on constate chez les délinquants, et notamment chez les récidivistes, une tendance à l'exagération de la réflectivité. Toutefois ces perturbations fonctionnelles n'ont aucun caractère spécifique.

La sensibilité des muqueuses: la fréquence des hypoesthésies et des anesthésies qui s'observe chez les délinquants dépend de leurs tendances névropathiques, notamment à l'hystérie.

Le tact: les épreuves d'esthésiométrie. Les recherches du docteur Ramlot à la prison centrale de Louvain sur 103 criminels; comparaison avec les chiffres des normaux (27). Le tact est très développé chez les escrocs (Marro et Lombroso), faible chez les voleurs et homicides.

L'insensibilité à la douleur est relativement fréquente chez les grands criminels. On peut la rapprocher de leur anesthésie morale et affective.

La sensibilité atmosphérique, très développée chez certains délinquants, est un signe de névropathie constitutionnelle.

Les acuités sensorielles: on observe souvent de la diminution et de l'abolition du goût ou de l'odorat.

L'audition et ses tares fréquentes.

La vue: l'acuité et ses variations; le strabisme. Le sens chromatique, la proportion relativement élevée de daltoniques en prison a été affirmée par Biliakow (100 meurtriers russes), Holmgren (321 criminels) et Bono (221 criminelles juvéniles: 6,6 %; 80 étudiants: 3,1 %; 590 ouvriers: 3,9 %).

Le rétrécissement et les irrégularités du champ visuel.

Dans quelle mesure peut-on rapprocher la réduction du champ de perception sensorielle des criminels de celle de l'étendue fort limitée de leur conscience?

TRENTE-UNIÈME LEÇON

La psychologie des criminels

A. INTELLIGENCE EN GENERAL

1. Elle reste en dessous de la moyenne comme valeur, culture et rendement.

CAUSES. — Tares originelles. Fréquentation scolaire irrégulière

et peu fructueuse. Vie anormale et toxique. Surtout dysharmonie des facultés intellectuelles.

Quelques exceptions : toutefois les brillantes intelligences rencontrées chez les habitués des prisons n'ont pas d'équilibre.

2. Elle se caractérise par le manque d'harmonie et de pondération, par l'absence de suite dans les idées et dans les actes (imprévoyance, impulsivité, frivolité de caractère). Il est impossible d'ailleurs de séparer l'étude de l'intelligence des délinquants de celle de leur caractère.

3. Elle se marque aussi par la prédominance des instincts, des passions et de l'imagination sur la volonté et la réflexion.

A divers points de vue, la mentalité du délinquant rappelle celle de l'enfant.

4. Elle est surtout tarée par l'égoïsme, la faiblesse du sens moral et social, l'absence de conscience, ce qui revient à dire que le fonctionnement de leurs centres inhibiteurs est imparfait.

Les tares intellectuelles des délinquants d'habitude expliquent pourquoi ils sont réfractaires aux mesures de punition et d'amendement.

B. FACULTES EN PARTICULIER

1. Attention faible, instable ou troublée.

2. Mémoire défectueuse : fixation, conservation, reconstitution ; souvenirs frustes et confus.

Manque de discernement dans l'importance des souvenirs ; ils s'attachent à des détails secondaires. Les modalités de l'amnésie.

3. Volonté médiocre, changeante et obstinée ; manque de stabilité dans la vie, dans les sentiments ; incapables d'efforts continus ou de travail régulier.

L'aboulie et les défaillances de volonté peuvent provenir : 1° de la faiblesse du caractère ; 2° d'une trop grande impressionnabilité aux influences de l'entourage. Les condamnés subissent fortement les impressions du moment : facteur criminogène important pour Kurella.

4. Jugement : fonction supérieure de l'intelligence qui permet de comprendre, de raisonner, de déduire, de prévoir ; souvent taré chez les délinquants.

Habituellement, manque de discernement, de sens pratique, d'es-

prit de critique; faiblesse, puérité et illogisme de leurs raisonnements, imprévoyance.

5. Imagination : pauvreté ou exubérance. Sa déviation s'explique souvent par les lectures, le théâtre ou le cinéma; ces éléments sont l'origine première de certaines mythomanies, telles qu'on les observe chez les hystériques (rêve, fabulation, mensonge).

Peu de variété dans les méthodes d'accomplir le délit; leurs ruses, leurs explications.

6. Suggestibilité : beaucoup subissent au dehors la domination de leurs compagnons.

7. Emotivité : impressionnabilité aux émotions et contrariétés, aux réactions passionnelles, aux toxiques.

8. Affectivité : généralement peu développée : égoïsme, insensibilité aux souffrances des victimes, cruauté, brutalité, absence de remords (1).

L'insensibilité des délinquants est parfois innée; parfois aussi elle est créée par les exemples de leur milieu ou par l'habitude.

9. Sens moral : anesthésie ou perversion.

Il importe de distinguer les perversis moraux, victimes des influences nocives de leur ambiance et les amoraux constitutionnels. Paul Boncour en décrit trois degrés : 1° l'indifférent moral; 2° le pervers d'occasion ou insuffisant moral; 3° le pervers actif ou instinctif.

10. Centres d'arrêt : fonction cérébrale la plus élevée; la plus tardive dans l'évolution intellectuelle.

La fonction d'inhibition est absente chez les débiles et dégénérés; elle est annihilée chez les passionnés, les névropathes et les toxicomanes.

TRENTE-DEUXIEME LEÇON

C. LES DEFAUTS ET PASSIONS DES CRIMINELS

Vanité : soif de briller, de parler, de dépenser de l'argent; ils sont vantards au sujet de leurs délits, de leurs amours, de leurs actes patriotiques, etc.

Ils aiment à faire parler d'eux dans les journaux; à prendre des

(1) Le criminel français Boutellier, âgé de vingt et un ans, tua sa mère de cinquante coups de couteau, puis il se coucha et dormit paisiblement.

(2) Lacenaire : « Je tue un homme comme je bois un verre de vin. »

noms sonores ou des titres de noblesse ; à se comparer aux grands criminels ; à rapprocher leurs exploits de ceux décrits dans les livres de littérature policière ou reproduits au cinéma.

Ils écrivent volontiers leurs mémoires ; se plaignent de leurs malheurs (tatouages, pas de chance, enfant du malheur).

Ils dépensent facilement l'argent volé ou amassé en prison. Les orgies de la libération.

Vengeance : colère, envie. Lâcheté. L'attitude des assassins au moment de leur exécution (Corre). Le courage des criminels est plutôt exceptionnel. Il ne faut pas le confondre avec la cruauté, le cynisme, la fanfaronade. Parfois ils exécutent leur crime en tremblant (pâleur, frayer, selles).

Ils sont surtout dangereux quand ils se sentent pris ; en général, les criminels modernes ne cherchent pas à aggraver leur cas en tuant quelqu'un (1).

Fausseté : menteurs, simulateurs, fabulateurs.

Cupidité, paresse (2). Leur cynisme parfois révoltant.

Leur mysticisme ; leurs superstitions.

Les productions artistiques et littéraires des criminels. Poésies sentimentales ou satiriques. Mémoires et autobiographies. Ecrits, parfois vindicatifs, récriminatoires ou anarchistes.

Les correspondances, entre détenus. L'argot criminel.

Les inscriptions caractéristiques ou croquis sur les murs de la cellule. Les dessins et aquarelles exécutés en prison ; les objets en bois sculpté.

Les lectures des détenus ; elles sont intéressantes à analyser au point de vue psychologique.

LA CLASSIFICATION DES CARACTÈRES DES CRIMINELS

En principe, le caractère est régi par les trois facultés dominantes de l'intelligence : la pensée, le sentiment, la volonté. On peut admettre qu'il existe trois types principaux de caractère, suivant que l'une ou l'autre de ces facultés exerce une action prépondérante sur le psychisme : l'intellectuel, l'émotif, l'actif.

(1) Le chef de police Ravenne, ayant appris qu'un assassin s'était vanté de le tuer, lui mit un revolver en main ; un directeur de bague se fit raser par un galérien qui avait menacé de le tuer.

(2) Lacenaire disait : « J'ai toujours été paresseux dans ma vie ; s'il faut travailler, j'aime mieux être condamné à mort. » On cite le fait qu'il ne se levait pas la nuit pour satisfaire ses besoins.

Mais les types purs sont rares; plus fréquents sont les caractères mixtes, ceux qui sont régis par deux facultés dominantes; nous distinguerons à cet égard les combinaisons de caractère: intellectuel-émotif; intellectuel-actif; émotif-actif.

Il peut arriver enfin que, chez certains sujets, les trois facultés soient à peu près également représentées, et, dans ce cas, trois hypothèses sont également possibles:

a) L'heureuse harmonie des trois facultés qui donnera le caractère supérieur;

b) La neutralisation des trois facultés qui aboutit à créer un caractère terne, sans grandeur, mais aussi sans défaut grave; ce sera le caractère amorphe;

c) Dans un troisième cas, chaque faculté domine à son tour, l'intelligence, mais son influence n'est que passagère; d'où résulte le caractère instable; il se rencontre assez souvent chez des sujets bien doués de l'esprit; malheureusement, ils sont incapables d'effort durable et n'ont aucune suite dans les idées; ils brillent en tout et ne réussissent en rien. Le caractère instable est extrêmement fréquent chez les anormaux et les délinquants. On rencontre surtout aussi parmi eux les caractères émotifs, actifs et amorphes.

Une classification analogue des caractères avait été proposée par le D^r Joseph De Smeth, professeur de psychiatrie à l'Université de Bruxelles, il y a trente ans; elle se base sur les rapports existant entre le sentiment et l'intelligence qui, à l'état normal, seraient comme 2: 4.

Mais cet équilibre parfait de l'intelligence est rare; les types habituels, à équilibre stable, sont au nombre de deux:

a) S : I comme 1 : 4, combinaison qui correspond au caractère intellectuel;

b) S : I comme 3 : 4, combinaison représentée par le caractère émotionnel;

Viennent ensuite les types mixtes à équilibre instable: l'émotionnel S: I; 4: 4 et l'intellectuel S: I comme 4: 1/2; 0: 4, 2: 0, qui correspondent à la folie morale et à l'émotivité pathologique, et les types morbides.

Quant aux infirmes de l'intelligence, on peut leur attribuer, suivant l'importance de leurs tares, les formules suivantes: S: I comme 1: 2 (débilité mentale); 1/2: 2 (imbécillité); 1/4: 2 (idiotie).

Cette classification, quoique théorique, offre un certain intérêt.

LA RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS AU POINT DE VUE PSYCHOLOGIQUE

Le D^r Alexander, médecin du S. A. P. de la prison de Saint-Gilles, s'est attaché spécialement à étudier la psychologie normale et pathologique des détenus ; il a publié ses recherches, faites à l'aide de tests notamment, dans divers travaux que l'on peut résumer comme suit :

Il est difficile de décrire ce que l'on pourrait appeler la psychologie moyenne des détenus, mais on peut grouper ceux-ci en différents types psychologiques tout en se souvenant que deux intelligences ne sont jamais semblables. Au surplus, il est très important d'étudier la vie mentale des condamnés en vue de rendre possible l'individualisation de la peine.

Il existe cinq grandes classes de détenus :

a) La catégorie la plus nombreuse est celle des amorphes, sujets dont l'intelligence est assez médiocre ; elle est satisfaisante toutefois si l'on tient compte du milieu où ils ont été élevés et où ils vivent.

Constatation intéressante : cette intelligence ne se développe pas. Ces détenus, quand on leur apprend un métier, comprennent assez rapidement et raisonnent de façon normale ; mais ils ne font pas d'effort intellectuel spontané ; ils sont peu prévoyants, très suggestibles, généralement soumis et dociles.

b) Débiles mentaux : Gens à intelligence insuffisante. Ils présentent parfois une activité qui peut, au premier abord, leur faire attribuer des qualités qu'ils n'ont pas.

Ils comprennent mal ; leurs raisonnements sont puérils. Ils apprennent difficilement certaines professions ; ils sont souvent suggestibles et assez dociles, parfois aussi défiants et rusés.

c) Intelligences mal équilibrées : Sujets s'assimilant facilement certaines notions ; généralement, leur développement intellectuel est très superficiel ; ils sont souvent prétentieux, menteurs, vaniteux et beaux parleurs. Attention vive, mais peu stable.

d) Détenus dont l'intelligence est en régression. Vieillards, intoxiqués, malades. Diminution de l'activité intellectuelle, débutant souvent par des troubles du sens moral et du sens social.

e) Sujets à intelligence au-dessus de la moyenne. Individus souvent très actifs et commettant des délits graves ; ils entraînent d'autres délinquants. C'est parmi eux qu'on rencontre les chefs de bandes de malfaiteurs.

L'intérêt de la méthode d'évaluation du niveau mental global et

de la valeur des diverses facultés intellectuelles par la méthode des tests psychologiques. M^{me} la doctoresse Tysebaert, médecin du S. A. P. de la prison de Forest, a démontré, par une série de recherches chez les détenues, les avantages incontestables de cette méthode d'exploration de l'intelligence.

Toutefois, l'emploi des tests appelle des réserves d'ordre pratique ; au surplus, ils ne permettent pas d'apprécier le caractère, l'affectivité, le développement du sens moral des délinquants et ces éléments sont plus importants que la détermination de leur niveau mental.

Les psychogrammes gardent toute leur valeur pour le classement des détenus en différents types intellectuels. Ajoutons que les observations que l'on peut faire au cours de l'épreuve sur la manière dont ils se comportent vis-à-vis des tests sont précieuses au point de vue psychologique.

TRENTE-TROISIEME LEÇON

Le traitement moderne de la délinquance

La conception anthropologique de l'état de criminalité permet d'en distinguer trois variétés principales :

- La criminalité d'ordre moral ;
- La criminalité d'origine sociale ;
- La criminalité morbide.

Le traitement des délinquants doit s'inspirer des causes mêmes qui déterminent les actes délictueux ou y prédisposent. On peut synthétiser comme suit les facteurs essentiels à envisager à ce point de vue : l'hérédité, le milieu social, les conditions médicales et psychologiques du délinquant.

I. — PROPHYLAXIE CRIMINELLE

En principe, il est plus facile de prévenir que de guérir et de punir.

a) Amélioration des conditions d'hygiène, de travail, d'habitation, de nutrition des classes inférieures de la société ; quand ces conditions sont défavorables, elles prédisposent à la débilité physique et mentale et ainsi, indirectement, à la criminalité ;

b) Œuvres d'assistance et de prophylaxie sociales : malades, vieillards, invalides, débiles, mendiants ;

c) Organisation de la charité; ne pas secourir sans exiger de ceux qui en sont capables un travail en échange;

d) Protection de l'enfance abandonnée, de la femme enceinte, des filles-mères et des enfants illégitimes;

e) Réformes d'ordre pédagogique. L'école doit être une préparation à la vie sociale: il ne suffit pas d'y orner l'esprit des enfants; il faut y former le caractère, la volonté et le sens moral: on doit y organiser le dépistage des anormaux. Importance de l'éducation physique et de l'initiation sexuelle;

f) L'orientation professionnelle: réserver aux débiles et aux invalides les métiers faciles. Le chômage et la paresse;

g) La caserne et la vie militaire doivent continuer l'éducation physique, morale et sociale des citoyens;

h) La vie sociale et ses facteurs criminogènes: la littérature malsaine, immorale ou policière, les illustrés, le théâtre, le cinéma, les comptes rendus des assises et le reportage des crimes peuvent constituer une provocation au délit;

i) L'action préventive médicale. La lutte contre les dégénérescences: cause la plus importante de la criminalité. Elles proviennent de la tuberculose, de la syphilis, des maladies vénériennes et des intoxications professionnelles, de l'alcoolisme, de la cocaïnomanie et des autres manies toxiques.

La ligue d'hygiène mentale et son activité dans les questions de criminalité;

j) *L'action eugénique*: elle doit s'exercer avec prudence et ne pas recourir à des mesures qui soulèvent de graves objections d'ordre religieux ou moral, et dont l'exécution expose à de grandes difficultés pratiques. Ex.: la stérilisation des criminels héréditaires.

Les lois restrictives du mariage, et notamment la propagande pour faire adopter le principe de l'examen médical préalable constituent des moyens plus efficaces et moins discutables.

II. — LA THÉRAPEUTIQUE CRIMINELLE

Elle doit varier suivant les délinquants auxquels elle s'adresse: il importerait de les examiner avant la décision pénale et non après leur condamnation.

Trois groupes importants:

Les normaux, délinquants d'origine morale ou sociale;

Les malades et anormaux;

Les récidivistes incorrigibles.

a) *Délinquants sociaux primaires et occasionnels.*

Il faut leur éviter la prison, quand la chose est possible, par la condamnation conditionnelle. La liberté surveillée doit être sérieusement organisée au point de vue du milieu familial, de l'éducation morale, du travail et de la sobriété.

Les courtes peines sont inutiles : un an de détention constitue le minimum efficace.

La prison doit rester un moyen de sévère intimidation, mais elle doit être avant tout une organisation à caractère éducatif et thérapeutique.

On doit y instruire les condamnés, leur apprendre un métier ou le perfectionner, leur enseigner les devoirs moraux et sociaux : l'influence religieuse doit y garder une place prépondérante, mais s'exercer sans prosélytisme intolérant.

La libération conditionnelle devrait toujours demeurer une faveur et être subordonnée aux chances de reclassement dans la société : il faut que les condamnés libérés soient discrètement surveillés et soutenus pendant les premiers temps de liberté par un délégué des œuvres de réadaptation sociale et de patronage des délinquants.

A côté de personnes charitables, ces organismes devraient comprendre des membres patrons et ouvriers qui serviraient de tuteurs aux libérés.

Leur action doit s'exercer à la fois sur les condamnés conditionnels et sur les détenus.

Le traitement des jeunes délinquants à la prison-école industrielle ou agricole.

b) *Les malades et anormaux.*

Les recherches d'anthropologie criminelle prouvent que, dans les prisons, on rencontre de nombreuses variétés de malades et d'anormaux de corps et d'esprit ; les uns sont incurables, d'autres améliorables, il en est de guérissables.

Leur séjour en prison permettra de les dépister, de les soigner, de les guérir peut-être.

Les délinquants malades ou anormaux ne doivent pas nécessairement être punis, car leur délit peut résulter de leur état morbide ; il suffit de les garder en s'efforçant de les améliorer au point de vue physique et mental.

On doit créer pour eux des sections pénitentiaires thérapeutiques,

si possible en plein air, où tous les malades recevront les soins spéciaux que leur état réclame. Tels sont notamment :

- 1° La prison-sanatorium pour tuberculeux ;
- 2° Hospice et hôpital pénitentiaires pour infirmes, vieillards, malades dangereux au point de vue social ;
- 3° Colonie psychiatrique pour épileptiques et hystériques ;
- 4° Colonie agricole pour les débiles mentaux et dégénérés incapables de vie sociale normale ;
- 5° Colonie pénitentiaire pour buveurs et toxicomanes ;
- 6° Asile pour aliénés criminels, avec une section spéciale pour les fous moraux et les maniaques sexuels ;
- 7° Sections pénitentiaires de traitement pour vénériens ;
- 8° Il restera à organiser enfin le traitement en prison des affections chirurgicales, oculaires, nasales, auriculaires et dentaires.

Il est illogique et périlleux de libérer des malades et anormaux, quand ils constituent encore un danger de contamination ou de criminalité pour leur entourage (syphilis, toxicomanies).

Les mesures de défense sociale sont nécessaires et sont compatibles avec toutes les exigences de la morale, de l'humanité et de la science moderne.

Les réformes pénales prochaines : la sentence thérapeutique indéterminée pour les anormaux et les malades mentaux ; la peine indéterminée pour récidivistes.

c) *Les récidivistes incurables.*

L'incurabilité de la récidive ne peut être établie que par des essais répétés et infructueux de reclassement social : la science anthropologique ne peut que la prévoir ; elle ne dispose pas de moyens sûrs pour être autorisée à l'affirmer.

Malgré tout, on doit périodiquement tenter, « à titre d'essai », le reclassement du récidiviste que l'âge ou d'autres facteurs ont pu modifier et rendre adaptable à la vie commune.

Ces principes posés, on peut sans scrupule réclamer pour les récidivistes endurcis la peine indéterminée ; la discipline sévère, le travail obligatoire, en plein air si possible, en sont les conditions essentielles.

L'erreur de leur appliquer sans restriction des mesures générales de grâce.

Les récidivistes doivent produire pour payer leur entretien et ne

pas être une charge pour l'État; les prisons cellulaires constituent pour eux un luxe inutile et coûteux.

CONCLUSION

La lutte contre la criminalité ne sera efficace qu'à condition de l'envisager sous ses trois aspects :

- a) La prophylaxie criminelle et la défense sociale;
- b) L'individualisation du traitement pénitentiaire basée sur l'étude anthropologique des condamnés;
- c) Le patronage postpénitentiaire.

Ce problème est intimement lié à la lutte contre le vagabondage, les toxicomanies, l'immoralité, les névroses et les démences; il peut se ramener, en dernière analyse, à la lutte contre les dégénérescences qui sont fréquemment à l'origine de la délinquance et nous en expliquent souvent l'incurabilité.
